

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 18 au 24 septembre 2009 - N° 6281 - 58^{ème} année

Dian'Arte Museum

*Le sculpteur et peintre
Gabriel Diana ouvre en
grand les portes de l'Art*

INAUGURATION



INTERVIEW

Alexandre-Guillaume Tollinchi, chef de file de l'Unione di a Diritta Corsa



ZOOM AVANT

Ghjurnate di u cavallu corsu : notre race équine bientôt affiliée aux Haras Nationaux



RENDEZ-VOUS

Festival "Passion Cinéma" et "Journée Montagnes", à Ajaccio, les 2 et 3 octobre

U Cavallu corsu

Une nouvelle journée de recensement, indispensable

L'association de reconnaissance, de gestion et de valorisation du cheval corse œuvre maintenant depuis de nombreuses années pour l'affiliation de la race locale du cheval corse aux Haras Nationaux. La mise en place d'un Comité de Pilotage regroupant le Conseil du Cheval en Corse, les Chambres d'Agriculture, l'Odarc, le Pôle de Recherche Scientifique de l'INRA, et le délégué régional pour la Corse des Haras Nationaux, a permis de franchir une étape décisive pour le but qu'elle s'était fixé.



Paganucci, le cheval corse, est en voie de reconnaissance sous la houlette de l'associé cavallu corsu

En effet par la certification du standard du cheval corse et la mise en œuvre de l'identification des individus recensés par ses soins sous l'égide des **Haras Nationaux**, la reconnaissance s'inscrit désormais dans une démarche officielle et devrait permettre la finalisation du dossier à moyen terme.

Ces deux jours dédiés au cheval corse ont permis de faire une présentation, un recensement et une identification d'une cinquantaine de chevaux répondant aux critères de la race comme définis au standard, et ce en présence d'un juge, d'un pointeur et d'un identificateur des **Haras Nationaux**, aidés en cela par deux juges et deux assistants de l'associé.

Les juges des haras n'ont pas manqué de souligner l'excellent travail réalisé en amont par l'association, travail qui a permis la présentation d'un cheptel homogène et de qualité.

Toujours dans le cadre de ce week-end des **«ghjurnate di u cavallu corsu»** s'est tenue une réunion animée par **Pierre-Laurent Santelli**, membre de l'association, autour du thème : reconnaissance, gestion et avenir du cheval corse, et présentation du standard officiel de la race. Participaient à cette réunion les partenaires du comité de pilotage de la reconnaissance du cheval corse, à savoir le **Conseil National du Cheval en Corse**, les **Chambres d'Agriculture**, le

Délégué Régional des Haras Nationaux pour la Corse, M. Pourchet, le Comité Régional de l'endurance Equestre, Simon Agostini, éleveur. L'**INRA de Corte** et l'**ODARC** étant excusés.

Un point d'étape du dossier de reconnaissance a été fait à cette occasion afin d'informer le public, les éleveurs et les utilisateurs de l'avancement de travaux de l'associé. Pour **Pierre-Laurent Santelli**, la route est encore longue : *«Si un pas important a été franchi, le chemin n'en est pas pour autant terminé et dépend essentiellement du recensement du plus grand nombre de poulinières et d'étalons. C'est pour cela que l'association réitère l'invitation faite aux propriétaires afin qu'ils fassent recenser, et identifier si besoin est, leurs chevaux. Cette reconnaissance n'aboutira pas sans l'aide de tous. Ce noble cheval, parcelle de notre mémoire collective, mérite bien qu'on lui donne la place qui doit être sienne. La motivation de notre associé dépasse l'aspect historique, patrimonial, culturel et sociétal. En effet, c'est vers l'avenir que les perspectives sont les plus prometteuses. Une reconnaissance de la race par les Haras Nationaux permettrait au Cheval corse d'avoir une existence officielle et donc de figurer dans les concours, dans toutes les manifestations sportives, dans les courses d'endurance, et d'être exporté. Ce qui sera valorisant même en termes économiques et marchands».*

JOURNÉE DE RECENSEMENT DU CHEVAL CORSE À OLETTA

Cette réunion est fixée au dimanche 20 septembre à partir de 8h30, et se tiendra dans le **Nebbiu**, à **Oletta**, au **restaurant La Cigale** (route de Saint Florent).

D'autres rendez-vous suivront, à raison d'un par mois dans les principales régions de l'île. Pour tout renseignement, téléphoner au **06.10.17.19.91** ou **06.88.89.38.88**.



AU SOMMAIRE



4

POLITIQUE

Entretien avec Alexandre-Guillaume Tollinchi, secrétaire général adjoint de la Droite Libre et leader de l'Unione di a Diritta Corsa

8 **Rendez-vous** : 10^{ème} édition du Festival "Ciné Passion" et de "Journée Montagnes", à Ajaccio, avec l'association Ciné 2000

1 INAUGURATION

Escale au Dian'Arte Museum, sur le cordon lagunaire de la Marana, pour redécouvrir l'univers du sculpteur, bronzier et peintre Gabriel Diana



12 **Marque-Page** : de quelques pistes de lecture à explorer

13 ANNONCES LÉGALES

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associ di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 03091 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Fini l'été ! La pluie et le vent annoncent par anticipation un automne mouvementé au plan météorologique comme il risque de l'être au plan de la politique locale !

Désormais, tous les jours, les élections territoriales occupent les médias et surtout, commandent les agendas des élus

et, plus encore peut-être, de celles et ceux qui souhaitent en faire partie.

On peut s'attendre à voir se dérouler un feuilleton à rebondissements où les rivalités s'aiguïseront à l'extrême et les alliances les plus surprenantes se noueront au nom de l'intérêt général, souvent confondu avec l'intérêt électoral de chacun !

De ce bouillonnement intense qu'en sortira-t-il pour la Corse ? Suradministrée, et surreprésentée, notre région souffre, d'abord et avant tout, d'une démographie réduite, son principal handicap et cause première des maux économiques qui taraudent son tissu social.

A ce jour, ce problème fondamental ne fait l'objet d'aucun plan visant à enrayer une carence s'aggravant au fil des ans ! Or, tant que la démographie demeurera en l'état, rien ne changera durablement.

Voilà un thème de campagne à élaborer et à nourrir de la réflexion du plus grand nombre ! Sans quoi, tous les projets et tous les plans s'avèreront constructions sur du sable !

La politique consiste d'abord à voir la réalité d'une région telle qu'elle est, et d'en établir un diagnostic le plus précis pour des thérapies adaptées. Pas d'économie sans un retour à une démographie décente ! Tout y est subordonné : l'agriculture, l'industriel, les transports à l'intérieur de l'île comme à l'extérieur... ainsi que le poids électoral aux plans national, méditerranéen et européen. Aucun projet ne résistera à cette réalité si elle n'est pas abordée avec la volonté forte d'y apporter des corrections conséquentes. Alors, ayons le courage de créer les conditions pour enrayer ce mal endémique sans pour autant que la Corse y perde son âme.

Une attitude de repli sur soi conduira à la mort, sûre ! Une ouverture devra s'accompagner d'un environnement structuré capable de faire partager des valeurs affirmées par un vécu ensemble, authentiquement partagé à travers, notamment, un tissu culturel mieux ressenti.

La Corse du possible, il faut se battre pour la réussir.

Les élections territoriales sont l'occasion idéale pour en jeter les bases !

Alors, allons dans ce sens !

À MÉDITER

«On voyage autour du monde à la recherche de quelque chose et on rentre chez soi pour le trouver.»

George Moore

ALEXANDRE-GUILLAU

« Je suis apte à porter la voix de la Corse à Paris »

Fraîchement nommé porte-parole et secrétaire général adjoint de la Droite Libre, un mouvement associé à la majorité présidentielle, Alexandre-Guillaume Tollinchi, 22 ans, aura son mot à dire lors des prochaines élections territoriales. À la tête de l'Unione di a Diritta Corsa, parti politique qu'il a récemment créé, le jeune Taravais nourrit le projet de « rendre possible ce qui est souhaitable pour la Corse ». Explications.

► **Alexandre-Guillaume Tollinchi, qu'est-ce qui vous a poussé à fonder l'Unione di a Diritta Corsa ?**

L'UDC a été fondée le 25 mai dernier à Santa-Maria-Sicchè, pour deux raisons essentielles. La première raison tient au symbole. Il nous semblait important que la Corse dispose de son propre parti de droite et du centre au lieu de toujours n'être qu'une section –au demeurant sans réelle existence– d'un parti dont le siège n'est pas en Corse. Ce n'est pas un rejet de l'UMP nationale, c'est l'affirmation d'une droite corse existant en tant que telle et distincte de celle qui gère pour l'instant la CTC. Nous nous considérons comme un parti de gouvernement territorial. La seconde raison est d'ordre pratique et touche à la situation dans laquelle se trouve l'UMP-Corse, tant sur le plan doctrinal que structurel. Même ses relations avec l'UMP nationale sont « tsunamiques », c'est un secret de polichinelle. Le fond du problème est politique, strictement politique. Devant l'impossibilité de faire évoluer la ligne politique de l'UMP-Corse et devant une gestion territoriale que nous désapprouvons sur des dossiers essentiels comme le PADDUC, qui pose problème jusqu'à Paris, il était logique d'en tirer toutes les conséquences en créant une autre structure, plus fidèle à ce qui devrait être la droite en Corse : une droite de projets et d'ouverture, et non une droite de conflits et de fermeture. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. On ne peut pas être élu à la présidence de l'Assemblée de Corse avec les voix nationalistes et dans le même temps refuser toute ouverture politique sur la gestion des dossiers... Ecoutez, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre! Je rappelle que si l'UMP-Corse a battu Émile Zuccarelli aux dernières législatives, c'est une nouvelle fois grâce aux nationalistes. Il ne s'agit pas d'aller les chercher quand on en a besoin dans un scrutin, et dès le lendemain matin de tirer à boulets rouges sur les « méchants nationa-

listes » à longueur de communiqués. D'ailleurs, le député-maire de Biguglia, Sauvour Gandolfi-Scheit me semble bien plus ouvert que d'autres. S'agissant de l'UDC, notre démarche est claire. Au départ, un certain nombre de mes amis ne souhaitaient pas une rupture forte et m'ont demandé, dans un premier temps, de tout faire pour faire évoluer la ligne politique de l'UMP-Corse en interne. Si je n'y étais pas favorable a priori, puisque n'étant a fortiori pas membre de la structure insulaire du parti, je m'y suis résolu parce que je suis un homme de dialogue et la seule réponse que nous ayons eu en face, ce furent les procédures d'exclusion, les procès d'intention, les considérations méprisantes et les tentatives d'oukases. Je n'ai pas oublié l'attitude inacceptable de l'UMP ajaccienne lors de la sortie de mon livre-projet aux dernières municipales, sans même parler de l'escouade Ruault. Ils avaient pourtant tout à y gagner ! Au lieu de ça, ils ont tout fait pour me mettre des bâtons dans les roues. Hé bien soit, je n'insiste jamais, d'autant que la politique ne me fait pas manger. J'ai donc aujourd'hui ma propre démarche politique. Peut-être que l'UMP-Corse évoluera dans les années à venir, je le souhaite vivement et j'y accorderai naturellement un intérêt particulier, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'UDC a donc plus que jamais sa raison d'être.

► **En qualité de président-fondateur, vous revendiquez ce parti politique de droite et du centre droit d'ouverture nationaliste. Un courant que vous incarnez et une démarche s'inscrivant dans votre candidature aux prochaines élections territoriales. Êtes-vous confiant quant à cette échéance ?**

L'UDC est distincte de l'UMP-Corse tout simplement parce qu'elle n'en est pas la copie. Notre ligne politique est différente, et je n'ai à ce jour pas voulu répondre aux appels du pied m'invitant à « rentrer dans le rang pour



avoir une place ». L'UDC existe, elle n'intégrera pas l'UMP-Corse, nous ne sommes pas des vassaux. Alors que nos concurrents de droite –qui, je le rappelle, doivent leur majorité en 2004 aux voix nationalistes– mènent une politique de fermeture difficilement compréhensible, nous nous inscrivons finalement dans l'esprit d'ouverture de l'UMP et du Président de la République au plan national, tout en ayant notre indépendance. Le Président Sarkozy a ouvert sa majorité à gauche, aujourd'hui il l'ouvre à droite avec l'arrivée du MPF. Pour notre part, si nous approuvons ces ouvertures, nous avons choisi d'ouvrir la droite corse aux nationalistes pour voir ensemble quelles pouvaient être et nos divergences et nos convergences doctrinales. Mais ma démarche n'est pas de me servir des nationalistes comme de chiffons jetables ou de marche-pied électoral ! Je traite avec eux comme avec de véritables partenaires de confiance, j'y compte

ME TOLLINCHI

s et reconnu comme tel»



AMG800 : «La CTC s'est pris les pieds dans le tapis»

«La situation des hôpitaux, le rapport alarmant de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion financière de la CTC, et l'éternel PADDUC» sont, en cette rentrée politique, des dossiers incontestablement prioritaires pour Alexandre-Guillaume Tollinchi. Et d'ajouter : «Un autre dossier, dont personne ne parle guère, c'est le nouveau train mis en circulation. Preuve en est que je mène une opposition constructive, j'étais totalement favorable à ce projet, initié par la CTC, je l'ai d'ailleurs dit à Ange Santini. L'AMG800, qui devait permettre non seulement de réduire considérablement le temps du trajet Ajaccio/Bastia, augurait une éventuelle remise en service de la voie ferrée sur la côte orientale. Mais, une fois de plus, la CTC s'est pris les pieds dans le tapis et vous avez un train qui n'est pas adapté aux rails de notre réseau et qui ne peut donc pas atteindre la vitesse offerte par ce prototype. Les étudiants de Corte en seront une nouvelle fois pour leurs frais ! L'UDC suivra donc ce dossier avec attention, et je le porterai sur la place publique si nécessaire pour que les travaux de mise en conformité soient réalisés rapidement, et qu'ils permettent in fine des transports confortables, sécurisés, et rapides ».

d'ailleurs des amis personnels et j'ai pour eux considération et respect. Nous ne sommes pas d'accord sur tout mais je n'hésiterais pas à les défendre si cela devait s'avérer nécessaire. Je dois dire d'ailleurs que nous avons fait mentir tous ceux qui prétendaient depuis des années que les nationalistes étaient des gens sectaires, qu'ils ne saluaient personne dans les couloirs de l'Assemblée Territoriale et qu'une telle ouverture était automatiquement vouée à l'échec. En effet, après avoir tendu la main à tous les nationalistes, c'est Corsica Libera qui a appelé à un dialogue en nous invitant à Corte, en présence d'autres personnalités extérieures comme Jean-Claude Guazzelli (issu de la majorité territoriale, ndlr), François Alfonsi, Norbert Laredo... Pourtant, tout le monde connaît mon parcours politique passé, je n'en ai jamais fait mystère et je suis toujours de droite. Ce qui s'est passé à Corte est historique. C'est la première fois qu'un parti politique de droite et du centre non seulement s'exprime à la tribune des Ghjurnate Internazionali, mais est vivement applaudi par des militants autonomistes et indépendantistes. Peut-être aussi parce que, pour la première fois, un parti de droite et du centre considère que si les problèmes de la Corse se résument à l'existence des nationalistes, ça se saurait. À Corte, ce n'est pas seulement le discours de Tollinchi qui a été ovationné, mais c'est avant tout le discours de la droite d'ouverture à laquelle j'appartiens qui a été applaudi. Je le dis avec humilité mais certitude. Je considère que lorsque l'on est sûr des valeurs que l'on porte, on ne risque rien à s'ouvrir aux autres, c'est un enrichissement. Ceux qui ne s'ouvrent pas et se renferment sur eux ne peuvent porter aucun projet d'avenir. Je ne me reconnais aucun ennemi personnel, absolument aucun. Et ce que font les uns et les autres, dans leurs affaires ou dans leur vie privée, ça ne me regarde pas, ça ne me concerne pas dans la mesure où mon entourage personnel est un entourage propre, et où je n'ai moi-même rien à me reprocher. Je ne suis ni procureur ni agent de police. En ce sens, parce qu'on ne sait jamais où s'arrête la dénonciation ad personam sur la place publique et qui elle peut viser, je désapprouve par principe les méthodes spéciales d'Enrico Porsia. Lorsqu'on impute des faits délictuels ou criminels graves à quelqu'un, qu'il soit un simple particulier ou un responsable politique, on passe par les voies prévues par la loi, on respecte le secret de l'instruction et les droits de la défense, notamment le contradictoire et la présomption d'innocence. Le code de procédure pénale, en son article 40 et 40-1, fait l'obligation aux fonctionnaires, lorsqu'ils ont eu connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en donner avis sans délais au Procureur de la République. On peut élargir la portée de cet article aux journalistes lorsque ceux-ci entendent révéler au public un crime ou un délit dont ils ont eu connaissance. Ce n'est pas parce que nos adversaires tentent de contourner la loi qu'il faut à notre tour la violer : nous sommes dans un État de Droit, il y a des règles et j'entends qu'elles soient observées. S'agissant des élections territo-

riales, nous avons annoncé notre candidature parce que nous serons présents aux territoriales, sous une forme à définir. Nous menons des discussions actuellement avec un ensemble de partenaires pour déterminer une stratégie; j'ai également conduit une délégation de l'UDC dans d'autres régions européennes pour expliquer notre démarche. Je ne peux pas vous en dire plus à ce jour sur les prochaines échéances électorales. Ce qui est certain, c'est que l'UDC n'approuve pas le projet de l'UMP-Corse tel qu'il est aujourd'hui formulé.

► **Quel est votre regard sur la situation politique actuelle de l'île ?**

La Corse vit une situation extrêmement grave, et les responsables politiques de l'île devraient enfin se retrousser les manches et se mettre au travail dans le respect de notre identité et de l'avenir des générations futures. La clarification du paysage politique insulaire actuel, qui appelle une totale recomposition des forces en présence, notamment à droite, est une chose très saine pour l'avenir.

► **Selon vous, qu'est-ce qui pourrait changer la donne et sortir la Corse de l'ornière ?**

Tout simplement, mais c'est beaucoup, une classe politique à la hauteur de ses responsabilités et des enjeux qui se posent à nous! L'action politique, ce n'est pas rien, c'est essentiel. Il s'agit de rendre possible ce qui est souhaitable. Il est souhaitable que la Corse sorte et du carcan jacobin et des dérives d'une certaine forme de clanisme, bien que celui-ci soit lié à notre identité. La Corse a besoin d'une émancipation intérieure et extérieure, au service des Corses. Nous devons tout faire pour qu'ensemble, cela soit possible.

► **Vous inscrivez votre action politique en opposition à celle menée par le pouvoir en place, en l'occurrence l'UMP, un parti dont vous avez été élu conseiller national des jeunes et dans lequel vous avez officié dès sa création. Finalement, en démissionnant et en fondant l'UDC, vous avez retourné votre veste ?**

Vous voyez ce qui est bien avec l'UDC, c'est que vous pouvez nous poser toutes les questions possibles ! La liberté de la presse est pour nous sacrée. Il n'y a aucune question gênante quand on fait les choses en toute transparence et en toute intégrité. Je n'ai rien à me reprocher, d'autant que je ne dois rien à personne. J'ai exercé des responsabilités nationales à l'UMP dès sa création parce que les militants m'ont élu, et parfois même à l'unanimité. J'ai toujours été libre mais loyal avec le Président de la République dans le cadre de mes fonctions partisans, qui m'ont notamment amené à défendre son projet de loi sur l'immigration lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, sur les ondes de Radio Corsa Frequenza Mora, face à André Paccou (président du comité régional de la Ligue des Droits de l'Homme en Corse, ndlr) en 2005. Lorsque je me suis présenté à la présidence des Jeunes UMP en 2004 contre la candidate juppéiste et avec le soutien du fils de Claude Guéant, François, qui dirigeait alors « les Jeunes avec Sarkozy », c'était dans le même esprit de loyauté. La première personne avec qui j'ai évoqué ma candidature a été Cécilia Sarkozy, dans ses bureaux de Bercy. Alors que les Jeunes UMP en Corse, qui pensent surtout à se placer et à se faire prendre en photo avec un sous-ministre qui ne se rappellera plus de leur prénom cinq minutes après, ne viennent pas me donner des leçons, ils ne pensent rien, ils ne font rien, ils ne proposent rien, ils n'existent pas, et on ne

les a jamais vus une seule fois avec Sarkozy avant que celui-ci ne soit majoritaire dans le parti... Si c'était à refaire, je recommencerais donc sans hésiter et sans rien changer. Jamais personne n'a au demeurant remis en cause ma ligne politique sur le dossier corse puisque je n'ai jamais été relevé de mes fonctions, ni même convoqué. Nicolas Sarkozy en avait pourtant le pouvoir, il ne l'a pas fait parce que je crois, qu'au fond, il respecte plus les contradicteurs que les lavettes courtoises. J'ai entre les mains un mot manuscrit d'Édouard Balladur, écrit en 2006, m'encourageant à « mettre en oeuvre mon projet ». Mais je ne pouvais pas être UMP à Paris et UDC à Ajaccio. Il fallait que je clarifie les choses parce que je n'avais aucune envie d'être associé à la gestion de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) par l'UMP-Corse, dont certains cadres ont tout fait pour faire échouer le référendum de 2003. J'ai donc choisi de démissionner de l'UMP et de fonder l'UDC. Pour préserver ma conscience et ma liberté. Ça s'appelle la transparence et le courage politiques. Naturellement, j'entretiens toujours des relations avec Paris. Elles sont peut-être même meilleures que celles qu'entretient l'UMP-Corse avec sa direction nationale...

► **Bien que vous ne soyez âgé que de 23 ans, à vos débuts, vous avez également milité au sein du RPR. Alors, plutôt Chiracien ou Sarkozyste ?**

Ni l'un ni l'autre, je ne suis pas un fanatique. Dans l'absolu, j'ai été plus proche de Sarkozy que de Chirac, c'est vrai, chacun a ses qualités et ses défauts. Je suis corse d'abord et avant tout. Ce qui m'intéresse, c'est de servir la Corse et les Corses. J'ai aujourd'hui du respect pour le Président de la République. Ça ne m'empêche pas d'avoir des divergences avec lui, que ce soit parfois sur

NOMINATION NATIONALE

UN NOUVEAU PILIER DE LA DROITE LIBRE

Fraîchement nommé dans le triumvirat de la direction nationale de la Droite Libre - mouvement associé à la majorité présidentielle - comme porte-parole et secrétaire général adjoint en charge des Institutions, de la Justice et de la Corse, **Alexandre-Guillaume Tollinchi**, 22 ans, indique que les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées sont « tout simplement la preuve qu'aujourd'hui, je suis apte à porter la voix de la Corse à Paris et reconnu comme tel ».

« Déjà en janvier 2009, Rachid Kaci, nommé dans la préfectorale cet été par le chef de l'État, alors président de la Droite Libre et l'un des plus proches conseillers de Nicolas Sarkozy puisqu'il travaille pour lui depuis plus de dix ans, me nommait secrétaire national de son mouvement en charge de la Corse ».

Rachid Kaci, ancien attaché de presse du chanteur identitaire kabyle Ait Menguellet, a d'ailleurs, dans le cadre de ses fonctions officielles, préfacé l'ouvrage d'**Alexandre-Guillaume Tollinchi** « *La Corse, une et émancipée - Discours de rupture à l'heure du choix !* », paru aux éditions **Anima Corsa**. « Lors de son déplacement médiatisé à Ajaccio pour le lancement de mon livre, Rachid Kaci, alors Conseiller du Président de la République et Conseiller exécutif de l'UMP, a tenu des propos dénués d'ambiguïté au micro de la radio *Alta Frequenza*, faisant un parallèle entre l'attitude de l'État algérien à l'encontre de la Kabylie et celle de certaines administrations françaises à l'encontre de la Corse, en matière de « non-respect de l'identité », des « mentalités » et de « l'indépendance culturelle » ».

Par ailleurs, **Rachid Kaci** est allé plus loin, sur un plan plus politique, en estimant que « l'UMP n'existe pas vraiment en Corse, elle exclut trop au lieu de rassembler et n'est pas assez ouverte au débat, notamment avec des personnalités comme **Alexandre-Guillaume Tollinchi** ».

Pour le jeune **Taravais**, « il est vrai qu'à Paris, tant l'UMP que le Président de la République ont un respect plus marqué pour l'expression d'opinions parfois divergentes. C'est une culture que la classe politique corse va devoir intégrer, et je suis certain que bien des conflits s'apaiseront ainsi. J'en ai même l'intime conviction. La posture « droit dans ses bottes », ça ne mène jamais bien loin en politique. Si l'UMP-Corse avait écouté un peu plus ses militants et Sarkozy, elle serait moins dans la panade aujourd'hui. À présent, il faudra bien compter avec l'UDC. Beaucoup de nationalistes l'ont compris, sans doute sont-ils plus soucieux de l'avenir de la Corse et des Corses ».



Bientôt en meeting à Bastia

L'Unione di a Diritta Corsa tiendra le mardi 6 octobre un grand meeting à Bastia, salle de conférence de Hôtel Best Western, à 18 heures.
<http://www.unione-diritta-corsa.com/>

la Corse ou sur la suppression de la profession d'avoué qui est une catastrophe pour le service public de la Justice. Mais j'approuve le choix du Président quant à la composition de la liste de la majorité aux dernières Européennes, et notamment l'exclusion de fait de l'UMP-Corse. Connaissant Nicolas Sarkozy, s'il avait vraiment voulu qu'elle soit représentée, croyez bien qu'elle l'aurait été. Pour moi il s'agit d'une véritable sanction, surtout vu l'identité de la « victime ». Je rappelle que Stéphanie Grimaldi est en charge de la partie « littoral » du PADDUC à la CTC. J'ai donc soutenu la liste du Président Sarkozy aux Européennes, sur laquelle figuraient le brillant député européen Damien Abad et Karine Fenocchi, responsable du Nouveau Centre Corse, qui est une personne compétente et estimable. J'ai d'ailleurs répondu bien volontiers à son invitation le 23 septembre prochain au Palais des Congrès d'Ajaccio, à l'occasion d'un meeting du Nouveau Centre. Nous sommes un parti d'ouverture, et je me réjouis qu'un grand parti centriste partenaire de la Majorité souhaite notre présence. C'est une belle leçon de démocratie. À bon entendre !

► Revenons justement à l'Unione di a Diritta Corsa, comment allez-vous articuler votre démarche dans les mois à venir ?

En laissant du temps au temps... C'est une démarche politique naissante, je ne suis pas pressé parce que je sais où nous allons. Politiquement, nous posons un certain nombre de jalons. Structurellement, nous sommes en train de quadriller les différentes micro-régions. Nous terminons actuellement l'encadrement juridique et financier du parti, que je suis personnellement avec mes Conseils et les services du Ministère de l'Intérieur. L'UDC ne sera en revanche pas présente électoralement dans le canton de Zicavo, c'est un geste fort que je fais à l'intention de l'UMP Corse-du-Sud. Nous pourrions par ailleurs soutenir le député-maire Gandolfi-Scheit dans sa circonscription si cela s'avé-

rait être accepté par nos militants, c'est en discussion. Le cœur de notre démarche politique, c'est l'ouverture nationaliste. J'ai donné des gages en ce sens depuis 2007, et en 2008 lorsque j'ai appelé à voter pour la liste Talamoni aux municipales de Bastia. Je ne l'ai pas fait par hasard. Les choses sont donc très claires pour tout le monde. Je ne reviendrai pas sur cet engagement qui engage ma parole politique et mon honneur personnel. Mais l'ouverture, ce n'est pas du suivisme. L'ouverture, c'est le sentiment qu'on peut construire, publiquement devant les électeurs, un partenariat solide, respectueux de nos identités politiques respectives. J'en ai la volonté et la conviction. Et je le dis clairement, je ne peux pas concevoir le discours de ceux qui prétendent voir chez les nationalistes des sentinelles de mafieux et de voyous, c'est un discours qui me choque et que je condamne. Les nationalistes dans leur grande majorité, ce sont avant tout des Corses qui ont le courage de leurs idées. On peut éventuellement être en désaccord avec telle ou telle méthode d'action, mais on n'a pas le droit d'injurier des femmes et des hommes de conviction qui méritent autant de respect que nous. Nous représentons donc la droite de la main tendue vers la pacification du problème corse. L'UMP-Corse tient une ligne qui n'a plus aucun sens politique aujourd'hui, elle sera obligée d'évoluer ne serait-ce parce qu'il s'agit d'une attente forte de notre électeur.

► Concrètement, quelles sont vos priorités d'action ? Votre projet ?

Le projet est connu depuis décembre 2008, puisque mon dernier livre (« La Corse, une et émancipée », Éditions Anima Corsa, ndlr) le reprend. Naturellement, il est amendable et il sera complété prochainement. Nous avons trois priorités : la lutte contre l'immigration, les enjeux de santé publique devant la situation dramatique du système de santé en Corse, et la diversification du tourisme hors saison. Sur ce dernier point, nous sommes totalement opposés au tourisme de masse défendu par la majorité territoriale

sortante, tourisme auquel nous préférons un tourisme d'affaires. Cela passe par la rénovation et la construction de palaces, de grands hôtels, et de centres de congrès dans les principales villes du littoral (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Calvi), qui seraient détenus au moins à 50% par la CTC, les communes concernées, les syndicats, un fonds d'investissement corse, et par des particuliers corses intéressés. Des conventions institutionnaliseraient la territorialisation des emplois, et la formation d'un personnel cadre corse. C'est donnant-donnant, et pas besoin de bétonner les espaces remarquables ! Le développement économique de la Corse passe aussi par l'implantation de casinos dans l'ensemble de l'île, en ce qu'ils sont une source très importante de financement pour les communes. Je n'ai aucun problème de conscience à ce sujet, il faut casser les tabous de l'hypocrisie. Je milite par ailleurs pour la réouverture de l'hippodrome de Santa-Maria-Sicché, ma commune, dans laquelle je serai candidat aux prochaines municipales pour offrir aux habitants un maire capable de développer la commune intelligemment et pour dénoncer la non-gestion du maire sortant, Dominique Pelloni. À côté du tourisme intérieur identitaire que nous devons professionnaliser et enrichir, la Corse a besoin d'un tourisme propre haut de gamme, et non pas de sameri en sandales qui déversent leurs lots de canettes de bière sur nos plages et consomment une pizza pour dix. Ces gens-là, ils peuvent rester sur le Continent, on ne leur en voudra pas ! Une taxe « spéciale caravanes » prélevée directement sur le billet de bateau serait à cet effet une idée complémentaire.

► Et quels sont vos espoirs pour l'avenir de la Corse ?

Qu'au-delà du débat sur l'autonomie ou l'indépendance, on se donne les moyens de nos ambitions. Car si c'est pour avoir une autonomie et la même majorité, avec les mêmes projets, je n'en veux surtout pas : Ce serait une véritable catastrophe pour la Corse. Le plus bel espoir au fond, c'est non seulement que la jeunesse corse ne s'exile plus et puisse se former pour travailler et vivre confortablement chez elle, mais c'est aussi que la diaspora contribue au redressement de la Corse. C'est pour cela que, dans le cadre des négociations que l'UDC mène avec ses partenaires éventuels, je souhaite que nous défendions l'idée d'une Agence du retour à destination de tous les Corses en France et dans le monde, qui souhaitent rentrer chez eux, non pas pour y vivre de l'assistance féodale clanique, mais pour contribuer à l'économie insulaire. Je crois qu'aujourd'hui les conditions sont réunies pour que la droite d'ouverture y soit raisonnablement favorable. Bien sûr, comme tous les Corses, nous portons enfin l'espoir que ce développement économique se réalise dans le respect de notre environnement, c'est une condition impérative. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas soutenir la version actuelle du PADDUC qui offre à la spéculation des terres remarquables.

« Faire voguer la Corse en tête des vaisseaux de Méditerranée »

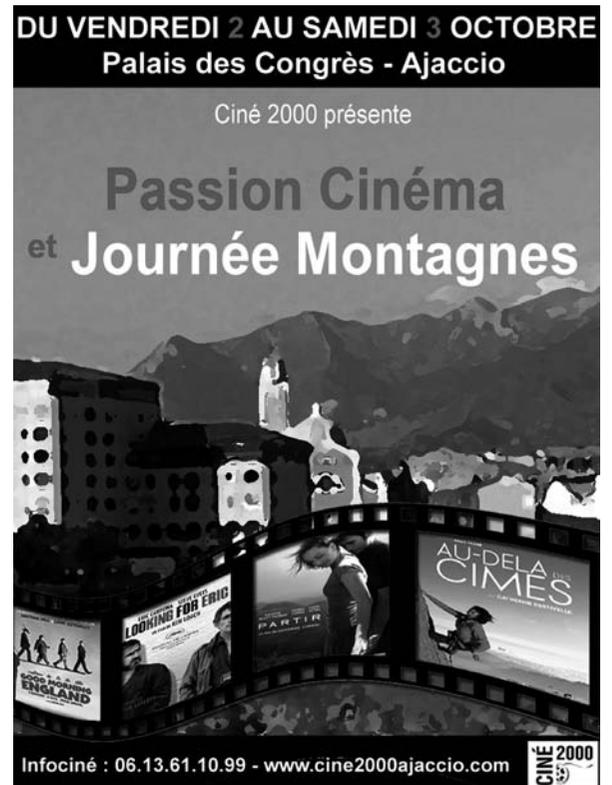
Au cours de son entretien avec l'Informateur Corse Nouvelle, Alexandre-Guillaume Tollinchi a confié « regretter que la CTC ne soit plus gérée comme elle l'était sous le Président Jean Baggioni. Certains lui faisaient le reproche de sa rigueur, mais nous voyons avec la majorité sortante ce que ça donne lorsqu'on gère une Collectivité Territoriale comme une escouade de boutiquiers en transhumance, qui se ressemblent tous plus ou moins. Sans parler de la pulitichella... La Corse a besoin de gestionnaires publics, pas de gérants de campings. Encore moins de combinards festifs. Personne à droite n'a aujourd'hui la qualité, le sens du rassemblement et la prestance du Président Baggioni qui est un gestionnaire capable de conduire le navire pour faire voguer la Corse en tête des vaisseaux de Méditerranée, la bandera flottant au vent ».

Ciné 2000

Huit films, deux festivals, une possibilité !

C'est le rendez-vous cinématographique qui annonce l'arrivée de l'automne : la dixième édition de «Journée Montagnes» et du «Festival Ciné passion» va se dérouler les 2 et 3 octobre prochains. Les huit films programmés au palais des congrès d'Ajaccio offrent, cette année encore, une large palette de ce que peut être la comédie humaine contemporaine.

De la Turquie à New York en passant par le Mont-Blanc, l'association **Ciné 2000** va nous faire faire une nouvelle fois le tour du monde... Dix ans déjà que **Ciné 2000** tente de faire découvrir et comprendre toute la complexité du monde à travers l'objectif des réalisateurs contemporains les plus talentueux. Un pari réussi et qui au bout de dix ans motive plus que jamais les membres de l'association : «*Ciné 2000, c'est comprendre le monde dans ses dimensions géographiques mais aussi humaines, culturelles et sociales. Nous proposons de découvrir la diversité des civilisations, de leur mode de vie, une approche ancrée dans l'environnement des sociétés de notre planète*».



Cette année encore, le festival réussit le tour de force de concentrer sur deux jours le meilleur de la production internationale. Comme le film «*Partir*» (avec **Kristin Scott-Thomas**, **Sergi Lopez** et **Yvan Attal**) qui ose filmer la vie d'une femme que tout désigne comme une femme ordinaire. Et pourtant... **Catherine Corsini**, la réalisatrice, s'explique : «*J'avais envie de raconter une histoire très classique, très simple, qui me permettrait aussi de suivre la trajectoire d'une femme dans la lignée des héroïnes qui m'ont fait rêver : d'Anna Karénine à Madame Bovary... C'est parti de là. Effectivement, c'est dans ce contexte classique que j'ai voulu faire le portrait d'une femme qui ose l'aventure, qui choisit de ne transiger avec rien, peut-être parce qu'elle est à un moment de sa vie où elle sait qu'elle ne peut plus se permettre de passer à côté de ce qui lui arrive*».

DEUX FILMS EN AVANT-PREMIÈRE !



L'enfer de Serge Bromberg

En 1964, **Henri-Georges Clouzot** choisit **Romy Schneider**, 26 ans, et **Serge Reggiani**, 42 ans, pour être les vedettes de *L'Enfer*. Mais après trois semaines de tournage, le projet est interrompu. **Serge Bromberg** en a racheté les droits et, avec **Ruxandra Medrea**, a finalement réussi une sorte de "recomposition" de l'œuvre disparue, créant un nouveau film et qui permet au projet d'exister, enfin.



« Sonbahar (autumn) » d'Alper Özcan

Le film d'**Alper Özcan** pose un regard critique sur l'histoire récente de la Turquie. L'histoire est crue : condamné à 17 ans de prison pour son esprit révolutionnaire, le jeune **Yusuf** retrouve la liberté. Autour de ce personnage en quête d'une vie meilleure ne subsistent alors qu'un village fantôme et quelques vestiges d'un passé abandonné. Seule source de salut, pour ce martyr désespéré : l'amour d'une prostituée, rencontrée au détour d'un café.

Autre regard décalé sur le monde, le film **«Looking for Eric»** de Ken Loach avec Eric Cantona. A propos du fait de jouer son propre rôle, le footballeur confie : «Dans le film, je suis l'Eric Cantona qui existe dans l'esprit d'Eric Bishop, dans son imagination. C'est ainsi qu'il me voit. Cela m'a conduit à prendre pas mal de distance par rapport à moi-même, c'était de l'autodérision et j'ai beaucoup aimé cela».

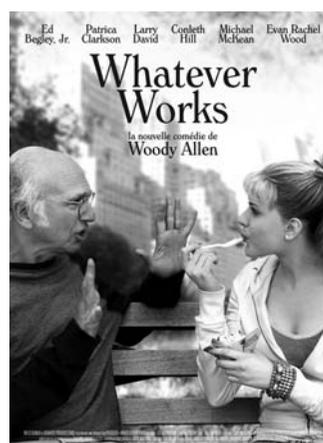


Changeement de style avec le poignant **«Jaffa»** de Keren Yedaya. La ville de Jaffa est un paradoxe urbain, qui accueille à la fois les difficultés du dialogue israélo-palestinien et la richesse culturelle de la civilisation que ces deux peuples ont en partage. Juifs, Arabes, Chrétiens, Orthodoxes ou Druzes, tous foulent les pavés de cette ville. "En tournant à Jaffa, j'ai essayé de montrer que le conflit entre Israël et la Palestine ne peut pas être réglé en érigeant un mur", déclare la cinéaste Keren Yedaya.



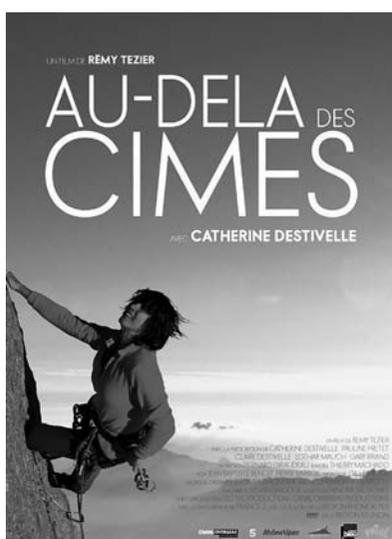
Autre film, autre genre, le savoureux **«Good Morning England»** est une pépite qui ravira tant les cinéphiles que les amoureux de bonne musique. Après le succès mondial de sa première réalisation, **«Love Actually»**, Richard Curtis s'est mis à repenser à ses souvenirs d'enfance, lorsqu'il écoutait tard le soir des radios pirates qui émettaient depuis des bateaux et des plates-formes maritimes. Le gouvernement britannique fit de son mieux pour empêcher ces transmissions illégales. Le réalisateur décida d'écrire une

histoire se déroulant sur un bateau pirate et de l'illustrer par ses chansons préférées.



Le dernier Woody Allen, **«Whatever works»**, est également à l'affiche. Auteur du scénario, ce n'est pas par hasard si Woody Allen a imaginé un personnage "misanthrope" et "allergique à la race humaine". Le réalisateur, certes moins extrémiste que son Boris Yellnikoff, a tout de même quelques similitudes avec lui... Il confie: "J'ai écrit le scénario, on y retrouve donc évidemment ma façon de voir les choses. Mais Boris est un personnage que j'ai

créé. Il n'exprime pas exactement ce que je ressens. Il est une exagération extrême de mes sentiments."



Pour clôturer ce festival, le film de Rémy Tezier, **«Au-delà des cimes»**, sera projeté dans le cadre du cycle **«Montagne»**. Le film raconte la passion de la montagne, dont Catherine Destivelle est l'une des grandes ambassadrices. Le dispositif de réalisation est simple : Catherine emmène quelques uns de ses proches à la conquête des sommets mythiques du massif du Mont Blanc. Avant la projection du film, Catherine Destivelle viendra présenter photos et documents filmés sur le vif... De beaux moments d'émotion en perspective !

Association Ciné 2000

BP 878 - 20192 Ajaccio Cedex 4
www.cine2000ajaccio.com

UNE MANIFESTATION POUR DEUX FESTIVALS !

Depuis l'an dernier, l'association ajaccienne Ciné 2000 a décidé -pour des raisons budgétaires- de coupler deux de ses manifestations-phares, le festival **«Passion Cinéma»** et les fameuses **«Journées Montagnes»**. Un seul festival plus ramassé et recentré sur la seule ville d'Ajaccio. Des contre-temps qui n'ont en rien entamé la motivation des organisateurs : « Aujourd'hui, nous voulons aller encore plus loin dans notre programmation automnale, raccourcie, certes, mais cette fois-ci en associant nos deux thématiques **« Passion Cinéma et Journée Montagnes »**. Quoi de plus émouvant pour nous que de partager la magie du 7ème Art... avec un public passionné ! ».

LE DIAN'ARTE

Un lieu de culture sur la route de la Marana

Un homme : Gabriel Diana. Italien, Corse, Français, homme né dans le monde, homme de tous les mondes, mais particulièrement du monde de la création et de la beauté. C'est ce peintre, bronzier et sculpteur que nous sommes allés rencontrer chez lui, dans son tout nouveau musée. Un artiste à saluer.



Gabriel Diana est une émotion en fusion, il est de la chair à penser et vit d'impatience et d'imagination. Qu'il éclate de joie ou crève de douleur, une œuvre naîtra d'un moment heureux ou tragique. Je pense qu'il peut rire en roulements de tambour ou pleurer à s'arracher la poitrine, à se sécher les veines. Il vit dans l'extrême, dans le grandiose des possibilités humaines. Il n'économise rien : il vit, il crée. Il est matière, il est bronze, marbre, peinture, couleurs, étourdissant de force de vie, un peu colérique sans doute, rapide dans l'idée et la conception, donc pas très indulgent, ni avec lui-même, ni avec les autres.

Un cœur à l'ouvrage

Plusieurs étapes, chacune très délicate, se succèdent pour réussir l'objet à réaliser. Il entre dans cette préparation du silicone, du plâtre, et une fois le moule ouvert, le modèle de plâtre ôté de l'intérieur sera badigeonné entièrement d'une cire liquéfiée qui recouvrira la surface siliconée. Quelques lingots de bronze sont mis à fondre dans la gueuse

(creuset de fusion), qui, bruyante, crache sa lueur infernale, souffle, siffle, chauffe l'atelier plongé dans une ambiance évoquant Prométhée.

J'ai compris la jouissance du fondeur quand le creuset se tait. On fait silence. Moment magique où l'on remplit le moule. L'œuvre est en gestation. Beaucoup de travail reste encore à faire jusqu'à la naissance. La réalisation d'une sculpture de bronze peut demander des temps techniques susceptibles de varier de trente jours à quelques mois. La patine enfin constitue la dernière étape de ce long et sinueux parcours. Faite à chaud, elle est dite «*patinée à feu*» et est très souvent exécutée par l'artiste lui-même qui en conserve jalousement la recette. Une belle patine se doit d'être très fine, délicate et moirée. Les couleurs les plus fréquentes et naturelles sont le vert et le marron. Elles sont obtenues par de savantes alchimies. **Gabriel Diana** a travaillé dans l'industrie chimique durant trente ans à **Milan** et sa formation d'ingénieur lui permet beaucoup d'aisance dans ces techniques.

La liberté de créer

Freud a écrit dans *Malaise dans la civilisation* : «*Il est impossible de ne pas se rendre compte en quelle large mesure l'édifice de la civilisation repose sur les principes du renoncement aux pulsions instinctives et à quel point il postule sur la non-satisfaction de puissants instincts.*»

Gabriel Diana en avait assez de réprimer l'homme libre.

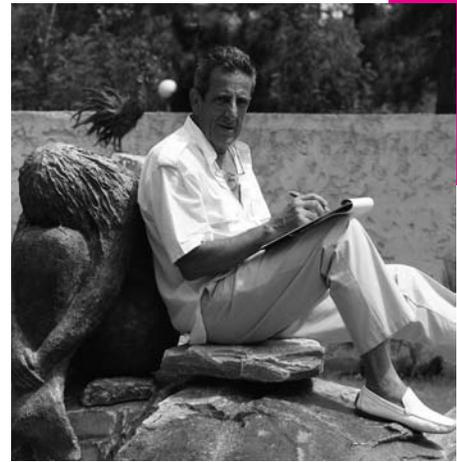


Ça lui a pris comme une fièvre en 1998 : être un artiste... Il y pensait depuis l'âge de huit ans quand il fréquentait l'**Académie de peinture de Bastia** avec son grand-père **Hector Filippi, grand prix de Rome**, mais dans la famille, être artiste ne valait rien, c'était un métier qui n'en n'était pas un, un métier de dépravé. Pourtant, à 15 ans, il fait sa première exposition personnelle à **Corte**. L'envie est restée, lovée dans l'arrière-cerveau, puis, elle est devenue désir et elle a éclaté. Personne ne peut retenir un désir. Il fallait à **Gabriel Diana** le plaisir sensuel avec

TRACÉS DE VIE

Gabriel Diana est né en **Toscane** à **Orbetello** en 1942 d'une mère française et d'un père italien. Il se dit **Etrusque**. Une enfance ballottée entre la **Corse** et l'**Italie** lui fait découvrir des horizons fabuleux et cette vie un peu dure pour un enfant le forme sans doute dans son appétit du savoir, du faire, de la connaissance, de l'imagination. Bloqué dans son attirance vers un avenir artistique, il suit une formation d'ingénieur. En 1998, *ava bastà* ! L'homme enfin libéré se consacre définitivement à l'Art. L'ascension est rapide, car cet artiste académiquement complet, accompagné de la beauté de ses œuvres, franchit le pas et décide de léguer à l'Art et à son histoire, une nouvelle période dite «*hiératique*».

MUSEUM



barques solitaires, du loin, de l'ailleurs, comme pour une évasion. Sans doute cherchait-il sa route... Aujourd'hui, il peint du vrai, qui interpelle, qui vous regarde, qui vous questionne. Les couleurs vous prennent les émotions à bras la toile. On attend la musique. Elle va jaillir, vous en êtes sûr, vous l'entendez déjà. Fermez les yeux : elle est dans votre tête. Sur chaque toile en main, «*parce que c'est le premier outil et le plus perfectionné*», dit le **Maître**. De loin en loin, quelques petits personnages qui ressemblent aux sculptures, apparaissent timidement. Ils sortent de l'ombre sur un rouge, un vert foncé, sur ces profondeurs imaginaires qui représentent un peu tous les bazars de la vie, de ces vies que l'on arrache par périodes en serrant les dents, en serrant les poings, en ne croyant plus à rien, parce qu'on ne plus croire, ou à si peu. On ne sait qu'une chose, c'est qu'il faut avancer, qu'il faut faire du beau, du meilleur, car pour être reconnu sur notre île, il faut que nous soyons au-dessus des meilleurs. Alors **Gabriel Diana** a mis son âme dans chaque œuvre, dans chaque objet, généreusement. Modestement il a dit : «*Je vais essayer*». D'après ce que j'ai vu, il a réussi.

PORTES OUVERTES SUR UN MONDE

Situé au 5992, sur le cordon lagunaire de la Marana, à Lucciana, le **Gabriel Diana Muséum** ouvre ses portes sur 380 M² d'exposition. La totalité du rêve couvre 3500 M². Ce lieu est un lieu de vie. Il se propose de recevoir des artistes, des écrivains. Ouvert également à des symposiums, il offrira dans ces manifestations un buffet, afin de compléter les rencontres, les échanges, les sympathies et parfois même, la possibilité de faire naître des projets. Ces manifestations seront accompagnées par l'association culturelle **Zénith**. Le **DIAN'ARTE Muséum**, prévu pour devenir la «*Fondation Gabriel Diana*» s'inscrira dans l'avenir au patrimoine de la Corse. L'inauguration du **Museum** aura lieu le 3 Octobre sur invitation. Pour voyager dans cet univers : www.gabrieldiana.com

la matière, le plaisir intellectuel de l'imagination, la liberté de sortir de lui-même. Ce fut comme une révolution. Il a commencé à peindre, à regarder vers le bronze, à sculpter le **marbre de Carrare**, si blanc et si fin qu'une pointe de soleil peut se faufiler dans le repli du bras d'une statue, si blanc et si fin que les mains se retiennent de toucher.

Gabriel Diana a un rapport au corps qui s'exprime dans ses statuettes, fines, élégantes, mises en situations quelquefois érotiques, d'un érotisme naturel puisqu'il fait partie de notre vie. Aucune vulgarité dans les personnages de **Gabriel Diana**, en état de tension. Simplement l'écho visuel d'un acte d'amour pour soi, pour l'autre. L'artiste se veut peut-être un peu provocateur, avance le droit au plaisir, et se rebelle contre ceux qui s'offusquent de ce qu'il considère lui, comme des actes d'une sexualité normale, banale même, sauf pour les hygiénistes d'une vie sèche de désirs retenus, refoulés, roulés en boule de regrets, de curiosités en cage. Ça pèse sur le moral et sur le rire. J'ai aimé l'audace de cette liberté

qui flotte comme un étendard. Certains ont comparé **Gabriel Diana** à **Giacometti**. Ses sculptures de bronze, étirées, élégantes, sensuelles, sont plus proches de l'humain, moins rigides et angoissantes que celles du grand **Giacometti**.

Un artiste à temps complet

Sculpteur, bronzier, peintre... : c'est beaucoup pour un seul homme. **Gabriel Diana** assume. Il voulait être artiste, il l'est, à fond, avec passion, sur fond de satisfaction du travail bien fait, reconnu, récompensé de **France** en **Italie**, de **Suisse** en **Belgique**, depuis l'**Allemagne** jusqu'à **Monte-Carlo**, sans oublier **Tokyo**, **Buenos Aires**, **Sao Paulo**. Ses travaux enrichissent dans le monde entier de nombreuses et prestigieuses collections privées, des lieux publics, des musées et des fondations. **Gabriel Diana** a commencé à peindre de l'espace dans un blanc d'interrogation. Des



PAR MARIUS MURACCIOLI

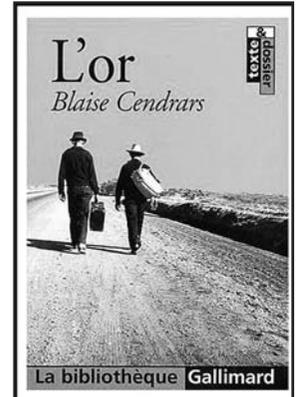
L'ŒUVRE SATIRIQUE DE BOULGAKOV

Le fantastique au service d'une œuvre satirique... **Mikhaïl Boulgakov** a choisi l'ingrédient tout indiqué pour montrer le pouvoir stalinien et dénoncer les absurdités du système totalitaire. Son chef-d'œuvre «*Le Maître et Marguerite*» est devenu un symbole de la résistance de l'artiste créateur en milieu hostile. Les sept nouvelles de son livre «*Récits d'un jeune médecin*» possèdent chacune leur lot d'absurdités. Elles racontent l'ordinaire de la vie, où le pathétique côtoie sans cesse le drame, mais parfois, le grotesque et la farce, à l'image de la situation à laquelle le jeune médecin est confronté, en arrivant à l'hôpital de **Mourievo**, dans la **Russie** des années 1920 : «*Ici, je suis seul, tout seul, avec entre les bras une femme qui souffre le martyr. Je suis responsable d'elle. Mais comment lui venir en aide, voilà bien de quoi je n'ai aucune idée ! Je n'ai vu d'accouchement de près que deux fois dans ma vie, à la clinique de l'université, et encore s'agissait-il d'accouchements parfaitement normaux. Je suis en train de pratiquer un examen, mais ça ne rend pas la tâche plus facile ni à moi ni à la femme qui va accoucher ; je ne comprends strictement rien et ne parviens pas à sentir quoi que ce soit sous mes doigts à l'intérieur du ventre...* ». Les «*Récits d'un jeune médecin*» sont suivis de «*Morphine*» et des «*Aventures singulières d'un docteur*». C'est en livre de poche.



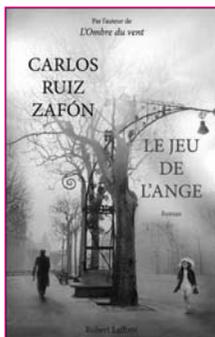
DIS-MOI, BLAISE...

Un ouvrage collectif de 200 pages, «*Dis-moi Blaise*», et une exposition jusqu'au 12 octobre aux **Musées Léger à Biot, Chagall à Nice et Picasso à Vallauris**, consacrés à **Blaise Cendrars**, pour relater les liens



d'amitié qui unirent le poète aux trois artistes-peintres. **Blaise Cendrars** était un poète grand voyageur. Ainsi dans l'un de ses livres, «*L'Or*», raconte-t-il la merveilleuse histoire du général **Johan Dugust Suter** qui, parti d'Allemagne où il était poursuivi par la police, traversant la France où il commettra quelques larcins pour survivre et se payer son voyage, débarque en 1834 à **New York**. Après avoir traversé les **Etats-Unis**, il s'établira en **Californie** pour devenir l'homme le plus riche du monde et sera ruiné par la découverte de mines d'or sur ses terres. Pour certains, il s'agit d'un classique à posséder car **Cendrars** dénonce la perversité de la richesse facile, la folie des hommes, l'injustice, «*cette modernité de la civilisation qui vient comme une lèpre ronger l'équilibre précaire entre l'homme et la nature*». D'autres, comme je l'ai observé moi-même, auraient bien vu cette histoire écrite par un autre grand romancier, **Dumas** par exemple. Il y aurait eu un peu plus de rythme, d'intensité, de rebondissements. «*L'Or*», de **Blaise Cendrars** en livre de poche.

LE DOUX POISON DE LA VANITÉ



Le précédent roman de l'écrivain catalan **Carlos Ruiz Zafón**, «*L'ombre du vent*», a été un best-seller mondial. Dans son nouveau roman, «*Le jeu de l'ange*», la vie de **David Martin**, dix-sept ans, va changer du jour au lendemain. Il travaille au journal «*La Voz de la Industria*», implanté à **Barcelone**, et en décembre 1917 il faut trouver de toute urgence un remplaçant au feuilletoniste dominical. «*Un écrivain n'oublie jamais le moment où, pour la première fois, il a accepté un peu d'argent ou quelques éloges en échange d'une histoire. Il n'oublie jamais la première fois où il a senti dans ses veines le doux poison de la vanité et cru que si personne ne découvrait son absence de talent, son rêve de littérature pourrait lui procurer un toit sur la tête, un vrai repas chaque soir et ce qu'il désirait le plus au monde : son nom imprimé sur un misérable bout de papier qui, il est sûr, vivra plus longtemps que lui...* ». «*Le jeu de l'ange*», aux éditions **Robert Laffont**, fait partie des meilleurs romans de cette rentrée littéraire.

LES VOLUPTÉS TYRANNISANTES



Dans les «*Mémoires de Marc-Antoine Muret*», autre roman bien reçu à l'occasion de cette nouvelle rentrée littéraire, **Gérard Oberlé** visite les grandes heures de la **Renaissance**. Son histoire est celle d'une figure méconnue, **Marc-Antoine Muret**, professeur de **Montaigne**, camarade de **Ronsard**. Une vie agitée faite de bonne chère, de savoir érudit, et de joyeuse pertinence. Condamné à la prison à vie pour ses mœurs débauchées, il finira sa vie à **Rome**, couvert d'honneurs et de richesses. «*Longtemps j'ai pensé que la volupté était l'assaisonnement qu'un dieu sage et généreux dispensait aux hommes pour améliorer une vie qui, sans elle, serait fade et ennuyeuse. En 1558, à Venise, une cruelle épreuve a sonné le glas de ma joyeuse jeunesse. J'ai compris alors que les voluptés sont bonnes servantes mais mauvaises maîtresses. Elles agrémentent l'existence mais vous tyrannisent si vous en devenez esclave...* ». Je vous convie à lire la suite de cet excellent roman : «*Mémoires de Marc-Antoine Muret*» aux éditions **Grasset**.

10

"U BOZIU"

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège : 1, rue Neuve Saint Roch
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 13 janvier 2009, enregistré à Bastia le 10 septembre 2009, sous le bordereau N°2009/960, case n°1, il a constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "U BOZIU"
Forme : Société Civile

Siège : 1, rue Neuve Saint-Roch, 20200 Bastia
Objet : La société a pour objet : L'acquisition de tout bien immeuble bâti ou non, la réalisation, de toutes constructions à usage d'ateliers, bureaux ou d'habitation.

L'administration, la gestion, et l'exploitation par bail, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle est propriétaire ou dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

La mise à disposition des associés des immeubles propriété de la société.

Eventuellement l'aliénation du ou des immeubles, soit par bloc ou par fraction, soit par apport en société, et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : Cent (100) euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Vanucci Pierre, demeurant 1, rue Neuve Saint Roch, 20200 Bastia é été désigné comme gérant pour une durée illimitée

Clauses relatives aux cessions de parts à des tiers : Agrément obtenu à la majorité de plus des trois quarts du capital social

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

20

"RENOBOIS"

SARL au capital de 1000 euros
Lieu-dit Alzone
Santa Barba - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 7 août 2009, Lieu-dit Alzone, Santa Barba, 20100 Sartène, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : "RENOBOIS"

Capital : 1000 euros
Siège : Lieu-dit Alzone, Santa Barba, 20100 Sartène

Objet : Prestation de petits bricolages, dites "hommes de toutes mains"

Gérant : Monsieur Margelli Thomas, né le 15 mars 1980, à Sartène (2A), demeurant, Lieu-dit Alzone, Santa Barba, 20100 Sartène

Durée : 99 ans
Immatriculation : RCS Ajaccio

19

SCP Alain SPADONI

Olivier LE HAY

Charles SANTUCCI

Notaires Associés - "Le Régent"
3, Avenue Eugène Macchini - 20177 Ajaccio

SCI PRATALI

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier Le Hay, notaire associé, membre de la SCP dénommée "Maître Alain Spadoni, Olivier Le Hay et Charles Santucci", notaires", dont le siège est à Ajaccio, (Corse du Sud), "Le Régent 3", Avenue Eugène Macchini, le 7 septembre 2009, enregistré à Ajaccio le 09/09/2009, bordereau 2009/574, case n°1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI PRATALI
Forme : Société Civile

Capital : Trois mille euros (3000,00 euros)

Siège : (20213), Folelli, Lieu-dit "Pratali"

Objet : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : Monsieur Pierre-Jean Durizi, demeurant à Tallone, (Haute-Corse), Lieu-dit Pianiccia

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Maître Olivier LE HAY,
Notaire Associé.

15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL CASA VICTORIA, au capital de 2000 euros

Siège : Partine, 20200 Santa Maria di Lota

Objet : Conseil, formation, accompagnement

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérant : M. Michel Maestrali, demeurant, Partine, 20200, nommé pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia

35

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée L'ILE AUX ENFANTS.

Forme : Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Siège : Furiani (20600), Lotissement Paternu n°4

Objet : L'exploitation et la location de manèges, structures gonflables, les activités récréatives de plein air, la vente de confiserie

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Florence Vivier, demeurant, Lotissement Paternu, n°4, 20600 Furiani

Immatriculation : Au RCS de Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

48

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 2009 à Folelli. Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « AGRUMED »

Forme : SARL
Capital : 6 000 euros

Siège social : Lieu-dit Pratali 20213 FOLELLI

Objet : L'achat, la vente, la production et le conditionnement sur le territoire national et à l'étranger, des produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat, transformés, conditionnés ou à l'état brut ;

- Toute opération d'import-export et de négoce liée au commerce des fruits et légumes et plus généralement des produits agricoles.

- La participation de la Société, en France ou à l'étranger, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation

Gérance : Monsieur Ange MAESTRINI, Hameau de Purizzone 20270 ALERIA Immatriculation en cours au RCS de BASTIA

Pour avis,
Le représentant légal
Ange MAESTRINI.

45

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2009 à Biguglia, il a été constituée, une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : MKD

Objet social : INTERMEDIAIRE DANS LA VENTE DE TOUS PRODUITS NON ALIMENTAIRES ET ALIMENTAIRES, A DESTINATION DES CAFES HOTELS RESTAURANTS MOYENNES ET GRANDES SURFACES, CAMPING, STATIONS SERVICES ET AUTRES

Siège social : RES LES ROSERAIES BAT D CASATORRA 20620 BIGUGLIA.

Durée : 99 ans.

Apports : Le capital social a été formé par des apports en numéraire de 2 Euro.

Capital : 2 Euro divisé en 2 parts de 1 euro, entièrement souscrites et libérées à 100%

Gérance : Mr MATELLI Jean RES FIOR DI MARE Bat B 20200 PIETRANERA est nommé gérant par les statuts pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07 septembre 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : MICHALEX

Siège : Forum du Fango, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tout immeuble et bien immobilier, notamment d'un local sis Forum du Fango, 20200 Bastia

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Gérance : Monsieur Delasalle Alexandre, Raymond, demeurant Résidence Santa Maria, Bâtiment C9, 20200 Santa Maria di Lota

Immatriculation : Au RCS de Bastia (Haute-Corse)

Pour avis,

24

SCI MATHÉO

Alistro - 20230 San Nicolao

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 août 2009, il a été constituée une Société Civile Immobilière aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou toute autre forme de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis

Dénomination : SCI MATHEO

Durée : 99 années

Siège : Alistro, 20230 San Giuliano

Capital : 400.000 euros, divisé en 4000 parts de 100 euros chacune

Gérance : Melle Maurizi Marie Josée, demeurant Alistro, 20230 San Giuliano

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

44

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière U MULINU DI U POGHJU, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia, le 14/09/2009, B° n°2009/967, case n°14, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI U MULINU DI U POGHJU

Siège : 258, Lot Bevinco, 20620 Biguglia

Objet : La société a pour objet l'acquisition, la construction, la transformation, la gestion, la location, l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble et biens immobiliers.

Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Mario Aiello, demeurant Lotissement Le Bevinco, Lot 258, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

11

Me Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

F.M BAIES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000.000,00 euros
Siège : Chemin d'Acqualonga - 20167 Mezzavia
B 418 655 411

Aux termes d'une décision en date du 08/09/2009, l'associé unique a nommé :
- Monsieur André Crastucci, demeurant Imm. Le Canari, Ficabruna, 20620 Biguglia, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Pierre Louis Marcia, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

17

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Ponte-Leccia, du 1er septembre 2009, Mme Bartoli Joséphe, demeurant Ponte-Leccia, 20218, Morosaglia, RCS Bastia 331 164 533 (84 A 378), a donné en location gérance à Ottobriani Olivier, demeurant La Taverne, Piedigriggio (2B), le fonds de commerce de dépannage, dépôt et vente de véhicules d'occasion dont elle est propriétaire exploitante à l'enseigne AMERICA Garage Bartoli, Lieu-dit Filetello, Piedigriggio Morosaglia 20218 Ponte-Leccia, pour une durée d'un an à compter du 01/09/2009, renouvelable par tacite reconduction. Pendant toute la gérance, le locataire exploitera le fonds pour son compte personnel et sera seul responsable envers les tiers et les fournisseurs de ses engagements.

Pour avis unique,

18

SARL SOBABA

Par AGE du 08 septembre 2009 à 10 heures il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, et prononcé la clôture des opérations à compter du 21.04.2009. Radiation au RCS de Bastia

Pour avis,
La gérance.

16

DI RUSSO & ASSOCIES

Société d'Avocats
62, rue Sainte - 13001 Marseille

TRANSMAVIN

SA au capital de 59.200 euros
Siège : Route Nationale Bravone
20230 Linguizzetta
RCS Bastia : 071 807 051

Il résulte :

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 août 2009, enregistré le 08 septembre 2009, au SIE de Bastia, bordereau 2009/950, case 2, que le capital social a été augmenté de 49.456,00 euros par apport en nature, et porté de 59.200,00 euros à 108.656,00 euros, par création de 3091 actions nouvelles d'un montant nominal de 16,00 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.
Que les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

14

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par AGE du 29 juin 2009, les associés de la Société PIETRI AJACCIO, SAS, au capital de 150.000 euros, dont le siège social est à Sarrola-Carcopino, (20167), Lieu-dit Pernicaggio, RN 193 (435 305 222 RCS Ajaccio), statuant en application de l'article L.225-248, du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

33

SCI LE SOLEIL

(Anciennement SCI I CANDILELLI)
Capital : 1000 euros
Siège : Lotissement I Candilelli
N°34 - 20166 Porticcio
Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio : 2009 D 143

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant décision de l'AGE du 7 septembre 2009, les associés ont décidé le changement de dénomination sociale et la modification de l'art.3 des statuts :

*** Ancienne rédaction :****Article 3 - Dénomination :**

La dénomination de la société est : "Société Civile Immobilière LES CANDILELLI", par abréviation : "SCI LES CANDILELLI".
(Reste de l'article inchangé).

*** Nouvelle rédaction :****Article 3 - Dénomination :**

La dénomination de la société est : "Société Civile Immobilière LE SOLEIL", par abréviation : "SCI LE SOLEIL".
(Reste de l'article inchangé).

Pour avis,
La gérance.

04

SARL CAR E MARE EXPERTISES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège : (Ancien siège)
Les Hauts d'Ortale - 20620 Biguglia
(Nouveau siège)
Route du Stade - Allée des Fleurs
20600 Furiani
RCS Bastia : 509 787 313

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibération d'une AGE en date du 12/06/2009, il a été décidé de transférer le siège social de (Ancien siège) Les Hauts d'Ortale, 20620 Biguglia, à, (Nouveau siège), **Route du Stade, Allée des Fleurs, 20600 Furiani**, à compter du 12/06/2009.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

22

BARACCI AUTOMOBILES SAS

Société par actions simplifiées
Au capital de 38.112 euros
Siège : Baracci
Lieu-dit "Arconcello" - 20113 Olmeto
RCS Ajaccio : B 387 459 480

L'assemblée générale en date du 30 juin 2009, a mis fin aux fonctions de AUDICONSEIL, commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Alain PERRIN, commissaire aux comptes suppléant, arrivés en fin de mandat nommé, en qualité de commissaire aux comptes titulaire la Société NOVANCES-DAVID et associés, représentée par Monsieur Jean-Pierre Giraud, domicilié Azuréa, Immeuble Horizon, 455 Promenade des Anglais, 06285 Nice, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

La Société NOVANCES-DECHANT et associés, domicilié Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas, Limas 69400, est nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

La durée des fonctions du commissaire aux comptes expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du dernier de ces exercices sauf renouvellement.

07

SCI P'PINI

SCI au capital de 1524 euros
Siège : Domaine l'Pini
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
319 050 456 RCS Ajaccio

L'AGE du 05/08/2009 a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 20/07/2040.
Modification au RCS de Ajaccio.

08

STORE 2001

SARL au capital de 8000 euros
Siège : Résidence du Golfe
Immeuble Le Sagone
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 433 889 110

NOMINATION D'UN CO-GÉRANT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/09/2009, il a été décidé :

- de nommer comme cogérant Monsieur Mario, Emmanuel Soggia, né le 15 juillet 1975 à Ajaccio (2A), de nationalité française, demeurant : Résidence Binda, Tour B, 20090 Ajaccio.

Il prendra ses fonctions aux termes de la présente assemblée.

Les fonctions de M. François Carbuccia, sont maintenues.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

06

Pierre MARCELLESI

Avocat au Barreau
3, Avenue Pascal Paoli - 20000 Ajaccio

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Paul Jean Monti, né le 6 janvier 1974 à Bastia (20200), France, de nationalité française, gérant de société, Mme Sandra Morelli, née le 16 décembre 1979 à Bastia, (20200), France, de nationalité française, fonctionnaire hospitalier, demeurant ensemble à Porto-Vecchio (20137), Villa Panzani, Quai Syracuse.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Borgo, (20290), le 26 avril 2003.

Vont présenter au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, une requête aux fins de voir homologuer, leur changement de régime matrimonial adoptant, par acte de déclaration au rapport en date du 17 août 2009 de Maître Dominique Bartoli, notaire associé, domicilié en cette qualité à 20180 Ajaccio, (2 Avenue de Paris - BP 257), le régime de la séparation de biens.

Les oppositions éventuelles devant être faites à l'adresse du Notaire sus indiquée.

Fait à Ajaccio, le 10 septembre 2009.

05

L'ACEF de Corse du Sud, (Association pour favoriser le Crédit et l'Epargne des fonctionnaires et Agents du Service Public), informe ses adhérents d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Celle-ci aura lieu le 25 septembre 2009 à 10h, à la Banque Populaire Provençale & Corse, 17, Cours Jean Nicoli, 20000 Ajaccio.

Elle aura pour ordre du jour, le rapport moral 2008, l'approbation des comptes 2008, la présentation du budget 2009.

38

SARL CLOISONS ET PLAFONDS

25 RUE NAPOLEON 20200 BASTIA
SIREN 418127585

AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Les associés de la SARL CLOISONS ET PLAFONDS réunis en assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2009 ont décidé du changement de siège social de la société et la modification de l'ARTICLE 4 des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION :

Le siège social est fixé à : BASTIA 25 RUE NAPELON

NOUVELLE MENTION :

Le siège social est fixé à : ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE LOT N°33, 20620 BIGUGLIA

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL **3617 infogrefe**

PAR TÉLÉPHONE **0 899 70 22 22**

COMMUNE DE LUMIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A CONCURRENCE****PROCEDURE ADAPTEE
FOURNITURES**

- 1. Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :**
Commune de LUMIO
Mairie - 20260 Lumio
Tél : 04 95 60 89 00 - Télécopieur : 04 95 60 76 00
- 2. Objet du marché :** Acquisition d'un tracteur
- 3. Critères d'attribution :**
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% - Valeur technique
30% - Prix
20% - Délai
- 4. Justifications à produire :** Documents et attestations prévues aux articles 44 et 45 du CMP et se référer au règlement de consultation
- 5. Procédure :** Procédure adaptée, article 28 du CMP
- 6. Conditions de délais :**
Date limite de réception des offres : Le 6 octobre 2009 à 12 heures
- 7. Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu :**
Mairie de LUMIO
20260 Lumio
Tél : 04 95 60 89 00
Fax : 04 95 60 76 00
- 8. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 septembre 2009

Le Maire,
Eugène CECCALDI.

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DE LA HAUTE-CORSE**

EXTRAIT DE DECISION

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé la société "ACQUAVIVA PARTICIPATIONS", à procéder à la création d'un ensemble commercial par l'extension de 1062m² d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne "LECLERC" d'une surface de vente actuelle de 2908m² et la création d'une boutique de 20m² situé sur la commune de Corbara.
La surface totale de l'ensemble commercial sera de 4020m².
Le texte de cette décision sera affiché en Mairie de Corbara.

COMMUNE DE CERVIONE

Arrêtés N°59/2009 du 7 septembre 2009

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE****2ème insertion.**

Le maire de la commune de Cervione, chargée de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) informe la population : Qu'une enquête publique aura lieu du 25 septembre 2009 au 30 Octobre 2009, concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Cervione.

Madame **Madeleine LANFRANCHI-LEBLANC**, demeurant résidence « U Pianu » à Vezzani (20242) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du tribunal administratif de Bastia, et assurera une permanence en mairie de Cervione aux dates suivantes :

* Vendredi 25 septembre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione

* Vendredi 2 Octobre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione

* Vendredi 16 Octobre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione

* Vendredi 30 Octobre 2009 de 13h30 à 16h à la Mairie de Cervione

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de l'élaboration du plan local d'urbanisme pourront être consignées, sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Cervione aux jours et heures d'ouvertures habituels des locaux. Elles peuvent être également adressés par écrit au commissaire enquêteur.

Le Maire de Cervione
Marc Antoine Nicolai

MAIRIE D'AMPRIANI**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****TRAVAUX****Identification du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice :**

Commune d'AMPRIANI

Activité (s) principale (s) :

Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'AMPRIANI

Correspondant : Dompierini Pierre François

Centre du Village

20272 Zalana

Téléphone : 04 95 39 62 10

Adresse internet : mairie.ampriani@orange.fr**Objet du marché :** Remise en état traverse du Village**Type de marché de travaux :** Exécution**Lieu d'exécution :** Village d'AMPRIANI**L'avis concerne :** Un marché public**Prestations divisées en lot :** Non**Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre :** 1**Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre :** Non limité**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

Le prix : 60%

Le délai : 40%

Procédures : Procédure adaptée**Conditions de délais :****Date limite de réception des candidatures :** 15.10.2009**Date limite de réception des offres :** 15.10.2009**Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre ou à participer au dialogue :** 25.10.2009**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Dimanche treize septembre deux

mille neuf

MAIRIE D'AMPRIANI**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****TRAVAUX****Identification du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice :**

Commune d'AMPRIANI

Activité (s) principale (s) :

Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'AMPRIANI

Correspondant : Dompierini Pierre François

Centre du Village

20272 Zalana

Téléphone : 04 95 39 62 10

Adresse internet : mairie.ampriani@orange.fr**Objet du marché :** Travaux d'aménagement et d'embellissements du Village**Type de marché de travaux :** Exécution**Lieu d'exécution :** Village d'AMPRIANI**L'avis concerne :** Un marché public**Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre :** 1**Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre :** Non limité**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

Le prix : 60%

Le délai : 40%

Procédures : Procédure adaptée**Conditions de délais :****Date limite de réception des candidatures :** 15.10.2009**Date limite de réception des offres :** 15.10.2009**Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre ou à participer au dialogue :** 25.10.2009**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Dimanche treize septembre deux

mille neuf

CONSULTEZ L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE DES**LE JEUDI 15 HEURES : SUR NOTRE SITE INTERNET :****www.corse-information.info**

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ET ARTISANALE DE LA REGION CORSE «SOCAMA REGION CORSE»

Société Coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par la Loi du 13 mars 1917 et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit,
 inscrite par la Chambre Syndicale des Banques Populaires sous le n° A 453 et agréée collectivement par le comité des établissements de crédit (décret du 25 juin 1993)
 Siège social : 6, Avenue Antoine Sérafini - 20000 Ajaccio - 300 189 420 RCS Ajaccio

 Documents comptables annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 Mai 2009

--
 - I - Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF	Code poste	Exercice N	Exercice N-1
Caisse , Banque, Centrales, CCP	010		
Effets Publics et valeurs assimilées	020		
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	<u>514.352,59</u>	<u>492.776,29</u>
Opérations avec la clientèle	048	<u>59.612,14</u>	<u>66.768,65</u>
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	060	<u>395.572,97</u>	<u>406.440,48</u>
Actions et Autres Titres à revenu variable	070	<u>1.055.230,88</u>	<u>1.030.790,41</u>
Participations et Activité de Portefeuille	091	<u>4.496,00</u>	<u>4.496,00</u>
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et location avec Option d'Achat	110		
Location simple	120		
Immobilisations Incorporelles	130		
Immobilisations Corporelles	140		
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Autres actifs	170	<u>38.915,66</u>	<u>40.962,66</u>
Comptes de Régularisation	180	<u>2.711,50</u>	<u>4.755,95</u>
TOTAL ACTIF	L98	<u>2.070.891,74</u>	<u>2.046.990,44</u>

PASSIF	Code poste	Exercice N	Exercice N-1
Banques, Centrales, CCP	300		
Dettes envers les établissements de crédits	310	<u>497.484,67</u>	<u>528.375,85</u>
Opérations avec la clientèle	348		
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	<u>10.114,00</u>	<u>0,00</u>
Comptes de régularisation	370	<u>30.888,28</u>	<u>27.549,55</u>
Provisions pour Risques et Charges	380	<u>316.755,76</u>	<u>333.659,80</u>
Dettes Subordonnées	430	<u>723.079,82</u>	<u>725.233,40</u>
Fonds pour risques Bancaires Généraux	420	<u>7.756,47</u>	<u>7.756,47</u>
Capitaux Propres Hors FRBG	435	<u>484.812,74</u>	<u>424.415,37</u>
Capital souscrit	440	<u>77.012,55</u>	<u>75.620,25</u>
Primes d'émission	450		
Réserves	460	<u>318.795,12</u>	<u>263.291,03</u>
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475		
Report à Nouveau (+/-)	480	<u>30.000,00</u>	<u>30.000,00</u>
Résultat de l'exercice (+/-)	490	<u>59.005,07</u>	<u>55.504,09</u>
TOTAL PASSIF	L99	<u>2.070.891,74</u>	<u>2.046.990,44</u>

HORS BILAN	Code poste	Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	615		
Engagement de garantie	635	<u>11.819.869,10</u>	<u>10.964.204,61</u>
Engagement sur titres	655		
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	705		
Engagement de garantie	715	<u>831.988,69</u>	<u>980.852,91</u>
Engagements sur titres	735		

II - Compte de résultat

	Code poste	Exercice N	Exercice N-1
+ intérêts et produits assimilés	500	83.036,57	79.574,67
- intérêts et charges assimilées	505	32.669,93	31.243,88
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	510		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	515		
+ Produits sur opérations de location simple	520		
- Charges sur opérations de location simple	525		
+ Revenus des titres à revenu variable	530	168,60	168,60
+ Commissions (produits)	540		
- Commissions (charges)	545		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	555	16.999,01	20.497,19
+ Autres produits d'exploitation bancaire	560		
- Autres charges d'exploitation bancaire	565		
PRODUIT NET BANCAIRE	600	67.534,25	68.996,58
- Charges générales d'exploitation	605	32.244,61	30.201,52
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	610		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	35.289,64	38.795,06
+/- Coût du risque	625	40.638,71	1.679,91
RESULTAT D'EXPLOITATION	630	75.928,35	40.474,97
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	650	75.928,35	40.474,97
+/- Résultat exceptionnel	655	1.805,72	7.612,65
- Impôts sur les bénéfices	660	18.729,00	8.615,00
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	665		16.031,47
RESULTAT NET	690	59.005,07	55.504,09

III - ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la SOCAMA CORSE tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration font ressortir :

- Pour le Bilan un total actif et passif de 2.070.891,74 euros

- Pour le compte de résultat un total de produits de 272.731,78 euros un total de charges de 213.726,71 euros et un résultat net de 59.005,07 euros

L'exercice 2008 a eu une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

I) Principes généraux

Les comptes annuels sont établis selon la réglementation applicable aux établissements de crédit et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

La présentation des comptes est conforme au règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire et de l'instruction 93-01 de la Commission Bancaire, ainsi qu'aux nouveaux formats définis par le règlement 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

* En 2005 :

Compte tenu des contraintes réglementaires impactant les Sociétés de Caution Mutuelle en 2005, principalement liées à la réglementation Mac Donough, à la réglementation CRC 2003 et IAS, le Groupe des Banques Populaires avait conduit un projet d'harmonisation de la gestion des créances douteuses et des provisions des Etablissements "SCM".

Ce projet s'était concrétisé par la mise en place d'une solution informatique commune à l'ensemble des BP mandatées par les SCM dans le suivi de leurs créances douteuses au travers d'un Logiciel nommé VBR.

Pour la SOCAMA CORSE, la reprise du stock des créances contentieuses dans VBR avait pu se faire dès la clôture de l'exercice 2005 ; permettant ainsi de déterminer en automatique la provision effet temps dans le respect de la réglementation et la gestion ultérieure de ses flux.

* En 2006 :

A l'arrêté de l'exercice 2006, la SOCAMA CORSE, a procédé à l'enregistrement dans son hors bilan des contregaranties acquises du Fonds Européen d'Investissement "FEI", au titre des prêts ci-dessous désignés, octroyés par la Banque Populaire Provençale et Corse, et pour lesquels la Société de Caution Mutuelle a accordé sa garantie :

- prêts "express Socama européen"
- prêts "Socama transmission reprise" dédiés à la reprise d'entreprise

Cette contregarantie a été retenue dans le hors bilan de la SOCAMA CORSE à hauteur de 50% du montant des prêts qu'elle a avalisé auprès de la Banque Populaire Provençale et Corse.

En 2007 :

Courant 2007, la SOCAMA CORSE, a finalisé l'état de rapprochement entre l'inventaire des fonds de garantie issu de la migration informatique BPPC "2004" et le solde du compte "fonds de garantie", émanant du logiciel comptable S5.

Certaines mises à jours du stock ont été effectuées à l'aide du logiciel de "Saisie résiduelle", quant aux FDG non remboursés aux sociétaires sur garanties échues antérieurement à 2006, ils ont fait l'objet d'une provision pour risques bancaires généraux de 7.756,47 euros, non déductible fiscalement.

En 2008 :

Courant 2008, la SOCAMA CORSE a finalisé l'état de rapprochement entre l'inventaire des parts sociales, issu de la migration informatique BPPC "2004" et le solde du compte "Capital" émanant du logiciel comptable S5.

D'autre part, pour les parts sociales afférentes aux garanties échues courant 2007, la SOCAMA CORSE a pris l'initiative d'intégrer dans le courrier informant les sociétaires du remboursement de leur contribution au fonds de garantie "un coupon-réponse", leur demandant s'ils souhaitaient le remboursement de leurs parts sociales liées à cette même garantie.

Auparavant, ces dernières étaient remboursées sur demande du sociétaire.

II) AGREMENT COLLECTIF-BANQUE POPULAIRE/SOCIETES DE CAUTION MUTUELLE

La SOCAMA de la Corse cautionne, et dans les limites des textes qui la régissent, les concours accordés à ses sociétaires par la BPPC.

La liquidité et la solvabilité de la SOCAMA CORSE pour le financement des prêts à l'artisanat sont garanties par la BPPC, la SOCAMA accorde l'exclusivité de son cautionnement à cette dernière avec laquelle elle a conclu en 1994 une convention d'agrément collectif.

Le respect des normes de gestion édictées par le CRBF notamment des fonds propres est apprécié globalement «BPPC/SCM».

III) SUBVENTION D'EQUILIBRE

Courant 2007, la SOCAMA CORSE par son règlement de 188 Keuros auprès de la Banque Populaire Provençale et Corse a soldé la totalité des subventions d'équilibre accordées par cette dernière au titre des exercices 2000 et 2004.

Ces subvention s'élevaient respectivement à 381.123,00 euros et 46.665,00 euros, et avaient fait l'objet de remboursement au titre des exercices 2000 et 2004 pour un montant global de 239.715,00 euros

CREANCES DOUTEUSES-ENGAGEMENTS DOUTEUX

	Encours 31/12/2007	Encours 31/12/2008	Evolution Encours CTX EN %	Provisions 31/12/2007	Dotations 2008	Reprises 2008	Provisions 31/12/2008	TX de Provisions 2007	TX de Provisions 2008
1) Créances douteuses	764.933,45	734.042,27	-4,04%	698.164,80		23.734,67	674.430,13	91,27%	91,88%
2) Engagements douteux (HB)	466.320,81	486.361,15	4,30%	305.903,03	116.838,85	133.007,89	289.733,99	65,60%	59,57%
(1) + (2) TOTAL	1.231.254,26	1.220.403,42	-0,88%	1.004.067,83	116.838,85	156.742,56	964.164,12	81,55%	79,00%

	31/12/2008	31/12/2007
(1) Dettes subordonnées	271.841,94	273.995,52
(2) FRBG	7.756,47	7.756,47
(3) Capitaux propres Hors FRBG	484.812,74	424.415,37
(1à3)=(4)Fonds responsables Nets	764.411,15	706.167,36
(5) Montant des encours vifs engagements donnés	11.333.507,95	10.497.883,80
(6)Créances douteuses	734.042,27	764.933,45
(7)Provisions	674.430,13	698.164,80
Créances douteuses nettes		
(6)-(7)=(8)Opérations avec la clientèle	59.612,14	66.768,65
(9) Engagements douteux nets	196.627,16	160.417,78
(8)+(9)=(10)Contentieux nets	256.239,30	227.186,43
(4)/(5)=(10)Couverture des risques	6,60%	6,58%

COUVERTURE DES RISQUES

	Solde 31/12/2008	Solde 31/12/2007	Entrées 2008	Sorties 2008
Obligations et autres titres à revenu fixe	395.572,97	406.440,48	0,00	0,00
Fonds d'Etat	0,00	0,00		
Obligations	418.673,00	418.673,00		
Créances rattachées	13.144,59	13.024,99		
PROV/TIT OB	36.244,62	25.257,51		
	Solde 31/12/2008	Solde 31/12/2007	Entrée 2008	Sorties 2008
Actions et autres titres à revenu variable	1.055.230,88	1.030.790,41	2.771.396,11	2.746.845,80
TITRES D'OPCVM	1.055.450,56	1.030.900,25	2.771.396,11	2.746.845,80
PROV/TIT OPCVM	219,68	109,84		

ANNEXE ACTIF

	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs	38.915,66	40.962,66
-Debiteurs divers		2.047,00
-Sommes à recevoir de la région	38.915,66	38.915,66
-Comptes de régularisation (ACTIF)	2.711,50	4.755,95
-Produits à recevoir	511,50	854,83
- "prods a rec s/ Engt de gar"	2.200,00	3.700,00
-Subvention à recevoir BPPC		0,00
- Produits A rec BPPC		0,00
-Charges PAY constatées d'avance		201,12

ANNEXE PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit	31/12/2008	31/12/2007
	Dû à la BPPC au titre des ctx non réglés	497.484,67
Autres passifs & comptes de régularisation		
	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs	10.114,00	0,00
-Créditeurs divers	10.114,00	
Comptes de régularisation (PASSIF)	30.888,28	27.549,55
- Subvention A RBT BPPC		
- Charges à payer	30.888,28	27.549,55
Détail des provisions pour risques et charges		
	31/12/2008	31/12/2007
PROV pour risques d'exécution des Engagements par signature	289.733,99	305.903,03
PROV pour charges futures	1.078,00	1.813,00
Autres PROV pour risques et charges	25.943,77	25.943,77
TOTAL	316.755,76	333.659,80
Détail des capitaux propres		
	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres hors FRBG	444.812,74	424.415,37
FRBG	7.756,47	7.756,47
TOTAL	492.569,21	432.171,84

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	31/12/2008	31/12/2007
	DOT AUX PROV.	-13.121,40
Reprises PROV.	2.024,45	28,48
Moins values de cession		-33,75
Plus values de cession	28.095,96	42.769,81
TOTAL	16.999,01	20.497,19

CÔUT DU RISQUE	CHARGES	PRODUITS
	Provisions sur créances douteuses	
Opérations de trésorerie		
Opérations avec la clientèle		23.734,67
Opérations sur titres et débiteurs divers		
Autres		
Autres provisions pour dépréciation		
Provisions pour risques et charges		
1) Opérations de bilan		
2) Opérations de hors bilan	116.838,85	133.007,89
-S/Engagements douteux		
- Prov. P/charges futures		735,00
Pertes sur créances irrécouvrables		
Couvertes par des provisions		
Non couvertes par des provisions		
Récupération sur créances amorties		
TOTAL	116.838,85	157.477,56
SOLDE		40.638,71

RESULTAT EXCEPTIONNEL	CHARGES	PRODUITS
	Divers	122,92
TOTAL	122,92	1.928,64
SOLDE		1.805,72

IV - Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs, les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

* le contrôle des comptes annuels de la SOCAMA CORSE - tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

* la justification de nos appréciations ;

* les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou aux moyens d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

2 - Justifications des appréciations :

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeures actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur les modalités de provisionnement des engagements douteux telles qu'indiquées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées sur ces éléments ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et Informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 04 Mai 2009,
KPMG Audit,
Département de KPMG, S.A
Georges Maregiano, Associé,

V. Rapport de Gestion :

Le rapport de gestion est disponible au siège social sur simple demande

34

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat
Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi
20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Sur le Territoire de la **Commune de BASTIA** (Haute-Corse) :
1) Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble édifié sur une parcelle située sur ladite commune cadastré section AM n°117, savoir :
- Un magasin sis au rez-de-chaussée portant le n°3 de la Rue Gabriel Péri, formant le Lot n° Quinze (n° 15) de l'état descriptif de division.
2) Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble édifié sur la commune de BASTIA (Haute-Corse), cadastré section AM, n°118, savoir :
- Un réduit dit "Sotto scala", sis au rez-de-chaussée portant le n°5 de la Rue Gabriel Péri, formant le Lot Dix Sept (n°17), de l'état descriptif de division.
Occupation : Libre de tous occupants
A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse)

LE JEUDI 15 OCTOBRE 2009 A 11 HEURES

Mise à prix :
LOT UNIQUE : Trente mille euros (30.000 euros)
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA sous le n°09/00026.

32

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

MARCHE DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :
Commune de SAMPOLO
Village
20 134 SAMPOLO
Tel : 04.95.24 51 55
Fax : 04.95.23.48.41

Objet du marché :
Maçonnerie de murs et clôtures « à panneaux rigides et en fer »
Procédure :
Marché selon une procédure adaptée (art. 28 du CMP)

Critère de sélection des offres :
Prix : 100%

Adresse de retrait des dossiers :
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
Service Ingénierie et de Soutien aux Politiques publiques
Rue Nicolas Péraldi - 20090 AJACCIO - Tél : 04.95.10.67.21

Date et lieu de remise des offres :
Le lundi 19 octobre 2009 à 11 h 00 à la mairie de SAMPOLO
Date d'envoi de l'avis à la publication : 14 Septembre 2009

43

PONGARA

SAS au capital de 37.000 euros
Siège : Pont de Rena Bianca
20110 Propriano
448 460 212 RCS Ajaccio

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2009, il a été décidé :

- de ne pas renouveler les mandats de M. Jacky Legras, commissaire aux comptes titulaire et de M. Jean-Claude Savey, commissaire aux comptes suppléant.

- de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 29/07/2009, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 25.000 euros, pour le porter de 37.000 euros à 62.000 euros, par la création de 2500 actions nouvelles de 10 euros chacune, de valeur nominale.

- de réduire le capital social d'une somme de 25.000 euros, pour le ramener de 62.000 euros à 37.000 euros par voie de réduction du nombre des actions au moyen de la suppression de 2500 actions de 10 euros chacune, de valeur nominale.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

50

HOLDING ALXION 2

Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège : Route de la Marana
20600 Furiani
509 664 389 RCS Bastia

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 07.09.2009, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 263.000 euros, pour le porter de 37.000 euros à 300.000 euros, par apport de 7500 actions de la société HOLDING ALXION.

Le capital social est donc fixé à 300.000 euros, divisé en 30.000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.
L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

**CRÉATEURS
D'ENTREPRISE**

Pour une information, juste
Abonnez-vous

12

**CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD
AVIS D'ATTRIBUTION**

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Pôle Infrastructures de Communication
8 cours Général Leclerc
2ème étage
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : RD 122 - travaux d'aménagement de voirie du PR 0.000 au PR 0.775

Référence acheteur : MAPA 2009-055

Nature du marché :

Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

21/08/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 03/09/2009

Marché n° : 2009-115

SNC MOCCHI TP
Santa Giulia BP10
20110 PROPRIANO

Montant : 102 105,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous traitance : oui

Part de la sous traitance : inconnue

Envoi le 11/09/2009 à la publication

Avis intégral : <http://www.cg-corsedusud.fr>

39

LOCATION GERANCE

Suite à la cessation d'activités de Monsieur Bastiani Fabien, demeurant à 20218 Ponte-Leccia, et après arrangements à l'amiable avec Mme Cognetti Vita Rose, demeurant, à 20218 Ponte-Leccia, il a été décidé la fin de la location gérance à compter du 30 septembre 2009.

Mme Cognetti Vita Rose, demeurant à 20218 Ponte-Leccia, reprend ses activités à compter du 1er octobre 2009.

Monsieur Fabien BASTIANI,
Mme Vita Rose COGNETTI.

51

**CRYSTAL CORSE
AGENCEMENT**

SARL au capital de 3000 euros
Siège : Parc d'Activités de Suartello
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 504 465 774

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL "CRYSTAL CORSE AGENCEMENT", a :
- décidé de transférer le siège social du Parc d'Activités de Suartello, 20167 Mezzavia, à **Zone Industrielle de Pernicaggio, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia (commune de Sarrola-Carcopino)**, à compter du 01/09/09 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- pris acte de la démission de Monsieur Italo Fravega, de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.
Les fonctions de gérant de Monsieur Vincent Locandro, sont maintenues.

Pour avis,
La gérance.

31

CHANGEMENT DE GÉRANT

Of Corse Vacances SARL au capital variable de 100000 euros. siège : Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio. L'AGE du 10/09/2009 a nommé en qualité de gérant Mr Joris Brousselle demeurant 58 rue Abbaye du Beau Bec 27940 Courcelles sur Seine en remplacement de Thierry Berrier modification au RCS d'Ajaccio.

47

La société BARBARA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 4573,00 euros, dont le siège social, est 1, rue du Nouveau Port, 20200 Bastia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n°4032494362, représentée aux présentes par sa gérante Mme Jeanne Marie Bonifaci, dûment habilité à cet effet par une AGO en date du 20/02/2006, reprend l'exploitation du "BAR BAPTISTE", à compter du 01 septembre 2009.

52

**CRYSTAL CORSE
AGENCEMENT**

SARL au capital de 3000 euros
Siège : Parc d'Activités de Suartello
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 504 465 774

Aux termes d'une délibération en date du 15/05/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance,

SIGIMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.500.000 euros
Siège : Résidence Les Palmiers
Bât. C - Avenue Maréchal Moncey
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 481 300 747

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1er septembre 2009, enregistré à Ajaccio, SIE, le 15 septembre 2009, bordereau n°2009/587, case n°2, a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :

- Le capital social de 1.500.000 euros actuel est réduit de 1.494.000 euros, pour le ramener à 6000 euros, par voie de réduction du nominal de 25.000 euros à 10 euros, accompagnée d'une augmentation du nombre de parts sociales actuellement de 60 pour le porter à 600 ; le produit de cette réduction au nominal sera attribué aux associés à raison de 24.900 euros par part ancienne.

- L'article 6 des statuts relatifs au capital social est modifié ainsi :

Ancienne rédaction :

Le capital social est de Un million cinq cent mille euros (1.500.000,00 euros) il est divisé en 60 parts de vingt cinq mille euros (25.000,00 euros), chacune, numérotées de 1 à 60.

Les parts composant le capital initial sont souscrites de la manière suivante :

- Les 10 parts, numéros 1 à 10, par Monsieur Paul Félix Silvani, ci.....10
- Les 10 parts, numéros 11 à 20, par Monsieur Serge François Silvani, ci...10
- Les 10 parts, numéros 21 à 30, par Monsieur Laurent René Silvani, ci...10
- Les 10 parts numéros 31 à 40, par Madame Michèle Silvani, ci....10
- Les 10 parts, numéros 41 à 50, par Monsieur Sébastien Giorgi, ci....10
- Les 10 parts numéros 51 à 60, par Mademoiselle Sandra Giorgi, ci....10

Total égal au nombre de parts composant la capital initial : ci.....60

Ces parts ont été entièrement libérées par versement des fonds dans la caisse sociale à due concurrence des apports en numéraires réalisés.

Nouvelle rédaction :

Le capital social initialement fixé et libéré par des apports en nature des associés à concurrence de Un million cinq cent mille euros (1.500.000,00 euros), divisé en 60 parts de vingt cinq mille euros (25.000,00 euros) est réduit à la somme de Six mille euros (6000 euros), par voie de réduction du nominal à dix euros (10 euros), et une augmentation du nombre de parts porté de 60 à 600 numérotées de 001 à 600.

Les parts composant le capital sont dorénavant les suivantes :

- M. Paul Félix Silvani, parts numérotées de 001 à 100.....100
- Monsieur Serge François Silvani, parts numérotées de 101 à 200.....100
- Monsieur Laurent René Silvani, parts numérotées de 201 à 300.....100
- Madame Michèle Silvani, parts numérotées de 301 à 400.....100
- Monsieur Sébastien Giorgi, parts numérotées de 401 à 500.....100
- Mademoiselle Sandra Giorgi, parts numérotées de 501 à 600.....100

Total égal au nombre de parts composant la capital : ci.....600

Ces parts ont été entièrement libérées. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, N°6275, du 31 juillet 2009. Il fallait lire : "La dénomination de la société est désormais la suivante : "CAPRIOLI", en remplacement de la dénomination "CAPRIOLI & Fils".

Pour avis,

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**PRELABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MARANA****2ème Parution**

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2009-202-2 en date du 21 juillet 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal de la Marana avec établissement des périmètres de protection des captages de :

- Suariccia 1/2/3, Sant'Andréa, Guadone (Cne de Biguglia)
- Rondinaja, Ficajola (Cne de Vignale)
- Matripola (Cnes de Vignale et Scolca)
- Stella et Caselle (Cne de Borgo)
- Chioso Vecchio (Cne de Monte)
- Fidanaccia (Cne de Loreto di Casinca)

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de **BIGUGLIA** et de **VIGNALE**, pour une durée de 38 jours du 16 septembre au 23 octobre 2009, inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Monsieur GALLONI D'ISTRIA, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de BIGUGLIA - 20620 Biguglia

Mercredi 16 septembre 2009 : de 14h30 à 17h00

Vendredi 02 octobre 2009 : de 14h30 à 17h00

Vendredi 16 octobre 2009 : de 14h30 à 17h00

Mairie de VIGNALE - 20290 Vignale

Vendredi 18 septembre 2009 : de 14h30 à 17h00

Vendredi 25 septembre 2009 : de 14h30 à 17h00

Vendredi 23 octobre 2009 de 14h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de **BIGUGLIA**, au siège du Syndicat Intercommunal de la Marana et au Guichet Unique de l'Eau (DDEA - Résidence Bella Vista - BP 187 - 20293 Bastia).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 27 juillet 2009

P/ Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires
Jean-Pierre ALESSANDRI.

COMMUNE DE CERVIONE

Arrêtés N°60/2009 du 7 septembre 2009

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**2ème insertion,**

Le maire de la commune de Cervione, chargée de l'élaboration du plan de zonage et d'assainissement (PZA) informe la population :

Qu'une enquête publique aura lieu du 25 septembre 2009 au 30 Octobre 2009 concernant l'élaboration du plan de zonage et d'assainissement de la commune de Cervione.

Madame **Madeleine LANFRANCHI-LEBLANC**, demeurant résidence « U Pianu » à Vezzani (20242) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du tribunal administratif de Bastia, et assurera une permanence en mairie de Cervione aux dates suivantes :

* Vendredi 25 septembre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione

* Vendredi 2 Octobre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione

* Vendredi 16 Octobre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione

* Vendredi 30 Octobre 2009 de 10h à 12h à la Mairie de Cervione

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de l'élaboration du plan de zonage et d'assainissement pourront être consignées, sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Cervione aux jours et heures d'ouvertures habituels des locaux.

Elles peuvent être également adressés par écrit au commissaire enquêteur.

Notre Site Internet :

www.corse-information.info

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 09/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Corsica Fim Studio (SARL)

"Cinécorsica" Ld San Lorenzo

20620 Biguglia

Activité : Prestations techniques pour le cinéma, la télévision, la publicité et l'audiovisuel

RCS Bastia : B 481 036 044, 2005 B 64

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioni

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,

BP 75, 20289 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

29

Par jugement en date du 08/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Vivoni Ange Pierre

Chioso - 20233 Sisco

Activité : Peintre en bâtiment

RM : N°304 108 210 (390.75.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange-Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme Marie Angèle Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de

Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pie-

tranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la

publication au Bodacc auprès du Man-

dataire Judiciaire.

30

Par jugement en date du 08/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Gervasi (SARL)

Lieu-dit Cisternino

20217 Saint-Florent

Activité : Boulangerie-Pâtisserie

RCS Bastia : B 490 897 451, 2006 B 272

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de

Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pie-

tranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur Judiciaire :

La SCP BOUET-GILLIBERT, 2, rue

Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle,

Bât. A, 13097 Aix en Provence Cedex 2

Mission : Assurer seul et entièrement

l'administration de l'entreprise

Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la

publication au Bodacc auprès du Man-

dataire Judiciaire.

Pour Extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

TRANSFERT DE SIEGE

La SARL "ALLO PLOMB SERVICES", immatriculée au RCS de Bastia, sous le n°437 842 982, a décidé par assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2008, de transférer le siège social de la société du, 11, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia, au Centre Commercial Le Polygone, Montesoro, RN 193, 20600 Bastia, à compter du 1er janvier 2009 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Le dépôt légal sera fait auprès du RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de POGGIO DI NAZZA
Tel : 04 95 56 90 50 - Fax : 04 95 56 92 14

Correspondant : M. le Maire de POGGIO DI NAZZA.

Objet du marché : Construction de 8 logements sociaux

Renseignements relatifs au marché : il est prévu une décomposition en lots.

Les lots se décomposent comme suit :

- 1 : TERRASSEMENTS / V.R.D.
- 2 : GROS ŒUVRE / CHARPENTE COUVERTURE
- 3 : CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX-PLAFONDS
- 4 : REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
- 5 : MENUISERIE EXTERIEURE / METALLERIE
- 6 : MENUISERIE BOIS
- 7 : PEINTURE
- 8 : ENDUIT EXTERIEUR
- 9 : VENTILATION / PLOMBERIE
- 10 : ELECTRICITE

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Lieu d'exécution : Commune de POGGIO DI NAZZA

Caractéristiques principales :

Construction d'un bâtiment à usage de 8 logements à vocation sociale.
Construction projetée en R + 3 sur la même emprise que la bâtisse précédemment démolie et occupant la totalité de la parcelle.

Difficulté du projet : il est nécessaire de s'adosser à la bâtisse existante, à conserver, tout en démolissant au fur et à mesure (phasage très précis) les contreforts en pierre et le mur mitoyen conservé.

La bâtisse à construire est entourée de voiries sur trois côtés.

Les matériaux utilisés sont traditionnels :

Murs extérieurs en agglôs de ciment,
Planchers en poutrelles, hourdis et béton armé,
Cloisons de distribution en placo-plâtre,
Revêtements de sols et murs en carrelage et faïence.

Menuiseries intérieures de type industriel,
Menuiseries extérieures (fenêtres, porte-fenêtres et volets à lames génoises) en aluminium laqué (une variante sera demandée en P.V.C. pour les fenêtres)
Les façades sont traitées avec un enduit à la chaux taloché finement de couleur ocre brun.

La toiture est en fermettes, couverte de P.S.T. et de tuiles « Romane » rouges comme toutes les maisons du village.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Le délai d'exécution pour chaque lot est laissé à l'initiative du candidat sans pouvoir dépasser les délais plafonds fixés dans l'acte d'engagement.

Unité monétaire utilisée : L'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

DC4 : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants,
DC5 : Déclaration du candidat,
DC7 : Etat annuel des certificats reçus ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger,
DC6 : Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ou pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail,

(Imprimés disponibles à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail,
Attestations d'assurances de responsabilité civile et professionnelle se rapportant à la nature des prestations à exécuter,

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Une visite du site est obligatoire.

Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de M. le Maire de la commune de POGGIO DI NAZZA, dont les coordonnées téléphoniques sont 04.95.56.90.50.

L'attestation de visite devra être jointe au dossier de candidature.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique affectée d'un coefficient de : 40%

Prix des prestations affecté d'un coefficient de : 40%

Engagement sur les délais d'exécution affecté d'un coefficient de : 20%

Type de procédure :

Procédure adaptée, article 28 du Code des marchés publics

Date limite de réception des offres :

lundi 12 octobre 2009, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Retrait des dossiers de consultation :

Les dossiers sont à retirer à la Mairie de POGGIO DI NAZZA - 20240 POGGIO DI NAZZA - Tél 04.95.56.90.50 - Fax : 04.95.56.92.14

Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyés :

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date, et l'heure de réception ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE POGGIO-DI-NAZZA 20240 POGGIO-DI-NAZZA

Et suivant les modalités du règlement particulier de la consultation.

Horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12H et de 14H à 16H

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique ou administratif peuvent être obtenus :

Eric GIUSTI et Antoine VERSINI - Architectes D.P.L.G. - 28, cours napoléon - 20000 AJACCIO - Tél : 04.95.21.08.18 - Fax : 04.95.21.61.14

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif Chemin de Montepiano 20200 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 17 septembre 2009

Le Maire,
Jean-Noël GUIDICI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 09.09.2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : F.A ETANCHEITE

Siège : Résidence Parc Azur, Immeuble Le Cormoran, Bât. D1, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio

Objet : Tous travaux d'étanchéité du bâtiment ; Isolation

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3000 euros

Gérance : M. Franck Aquino, demeurant Résidence Parc Azur, Immeuble Le Cormoran, Bât. D1, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio, assure la gérance

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

Pour avis, la gérance.

SECP MAISON

SARL au capital de 1000 euros
Siège : U Licettu
20270 Aléria
505 292 656 RCS Bastia

Aux termes du PV du 4 septembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Christian Chiari, demeurant, 6, Pughjale Supranu, Cardo Village, 20200 Bastia.

SECP MORTELLA

SARL au capital de 1000 euros
Siège : U Licettu
20270 Aléria
505 254 920 RCS Bastia

Aux termes du PV du 4 septembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Christian Chiari, demeurant, 6, Pughjale Supranu, Cardo Village, 20200 Bastia.

SECP OLMO 2

SARL au capital de 1000 euros
Siège : U Licettu
20270 Aléria
505 292 722 RCS Bastia

Aux termes du PV du 4 septembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Christian Chiari, demeurant, 6, Pughjale Supranu, Cardo Village, 20200 Bastia.

SECP BORGIO

SARL au capital de 1000 euros
Siège : U Licettu
20270 Aléria
505 292 805 RCS Bastia

Aux termes du PV du 4 septembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Christian Chiari, demeurant, 6, Pughjale Supranu, Cardo Village, 20200 Bastia.

SARL COGEMAP

Au capital de 7622,45 euros
Siège : Lieu-dit Torrichia - 20243 Prunelli di Fiumorbo
RCS Bastia : 378 136 808

L'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2009 a approuvé les comptes de liquidation de la Société SARL COGEMAP, présentés par le liquidateur, M. Congras Léo, et a demandé la radiation définitive de la société suite à la clôture de liquidation. Le siège de la dissolution a été fixé chez M. Congras Léo, demeurant Lieu-dit Torrichia, 20243 Prunelli di Fiumorbo.

SARL STUDIO B

Au capital de 8000 euros
Résidence de la Plage
Chiosone - 20118 Sagone
RCS 482 191 996

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 15 septembre 2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 7000 euros, par incorporation du report à nouveau :

Article 8 - Capital social :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 8000 (huit mille euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 15.000 euros (quinze mille euros)

La gérance,

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Email :
al@informateurcorse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à San Nicolao, du 1er septembre 2009, enregistré à la recette divisionnaire des impôts de Bastia, le 14/09/2009, B°2009/967, case n°5, ext. 2627, il a constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ARTS DECO
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Imm. Castelli, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en France ou à l'étranger :

La vente d'objets de décoration, tissus et de meubles et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 5000 euros

Co-Gérants : Mademoiselle Der Parseghian Virginie, demeurant à Moriani-Plage, 20230 San Nicolao ; Monsieur Boschetti Petru Antone, demeurant à Moriani-Plage, 20230 San Nicolao

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

DONNE COURS PARTICULIER**ECONOMIE GENERALE
ECONOMIE D'ENTREPRISE****TOUT NIVEAU JUSQU'AU
BAC G ET SES****S'ADRESSER :
06 03 43 80 37****A VENDRE**

Appartement de 3 pièces 60 m²
Cours Napoléon, face à la poste
1er étage sans ascenseur
Habitable immédiatement

Cuisine équipée
Isolation thermique et phonique
Chauffage individuel au gaz
Antenne parabolique individuelle
Immeuble ravalé, digicode

Faibles charges : 30 euros par mois

Prix : 180.000 euros
Contact : 06 12 03 44 34

APPEL D'OFFRES DE REPRISE

Société en redressement judiciaire
Activité : Boulangerie Pâtisserie
Lieu d'exploitation : Saint-Florent (20)
2 Locaux

Ayant fait l'objet d'un redressement judiciaire prononcé par le Tribunal de Commerce de Bastia en date du 8 septembre 2009.

La SCP BOUET-GILLIBERT, Administrateurs Judiciaires, demeurant à Aix en Provence (13097), 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât. A, Tél : 04 42 26 56 18 / Fax : 04 42 26 52 26.

Invite tout candidat intéressée par la reprise à contacter son Cabinet par écrit aux fins d'obtenir un dossier de présentation de l'entreprise.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 23 octobre 2009 à 12 heures (midi).

**SCM MANZI
OTTAVI-SEATELLI**

Société Civile de Moyens
Au capital de 1000 euros
Siège : Chez Mme Manzi Elisabeth
2, rue Abatucci - 20200 Bastia
RCS Bastia : 488 870 577 (2006 D 59)

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2009, l'assemblée générale a décidé :

1) de transférer le siège social de Chez Mme Manzi Elisabeth, 2, rue Abatucci, 20200 Bastia, à, **31, rue César Campinchi, 20200 Bastia.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

2) de modifier la dénomination de la société : Ancienne dénomination : SCM MANZI OTTAVI-SEATELLI ; nouvelle dénomination : **SCM MANZI-SEATELLI-GUIDONI.**

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance,

Me Albert PELLEGR

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Clinique Paul Laurent FILIPPI

Société Anonyme
Au capital de 152.450,00 euros
Siège : Boulevard Benoît Danesi
20200 Bastia
305 097 669 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 31 août 2009, le Conseil d'Administration a :

- Nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Yvan Maynard, demeurant, 101, Bd Perrier, 13008 Marseille, en remplacement de Mme Isabelle, Catherine, Françoise Filippi, démissionnaire, et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- Constaté la démission de Madame Anne Marie Filippi et de Madame Mathéa Mariotti de leurs fonctions d'administrateurs sans pourvoir à leurs remplacements.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 07/09/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : BT CORSICA

Siège : 32, Bis, rue Joseph Gandolfi, 20620 Biguglia

Objet : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1500 euros

Gérance : M. Pierre Baldrichi, demeurant 32, Bis, rue Joseph Gandolfi, 20620 Biguglia ;

M. Michel Tobia, demeurant, U Pugjale Suttanu, N°10, Cardo Village, 20200 Bastia

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

OJFI-alister

Société d'Avocats
128, rue de Créqui
69006 Lyon

**MAISON DE SOINS POUR
CONVALESCENTS
ET CHRONIQUES
DU FINOSELLO**

Société Anonyme
Au capital de 110.000 euros
Siège : Quartier du Finosello
Chemin du Finosello
20000 Ajaccio
047 120 381 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2009,

- les mandats d'administrateurs de M. Joseph-Livia Torre, Melle Valérie Santarelli et Melle Christine Santarelli, n'ont pas été renouvelés ;

- l'objet social a été étendu à l'activité de location d'un immeuble à usage de Centre de soins et de repos pour malades convalescents et chroniques sis à Ajaccio, Quartier du Finosello.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à San Nicolao du 16 septembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : PURETONE

Siège : San Nicolao (Haute-Corse), Route de Chiatra

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1500 euros
Montant des apports en numéraire : 1500 euros

Montant des apports en nature : Néant
Gérance : Monsieur Antoine Pasqualini, demeurant à San Nicolao (Haute-Corse), Chiatra, San Giuliano

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet,
ou le gérant.

Me Albert PELLEGR

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Clinique Paul Laurent FILIPPI

Société Anonyme
Au capital de 152.450,00 euros
Siège : Boulevard Benoît Danesi - 20200 Bastia
305 097 669 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 31 août 2009, l'assemblée générale des actionnaires a nommé en qualité d'administrateur supplémentaire, Monsieur Ivan Maynard et Mademoiselle Lizy Marie Louis Maynard, pour une durée de six ans.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

SECP OLMO 1

SARL au capital de 1000 euros
Siège : U Licettu
20270 Aléria
505 292 706 RCS Bastia

Aux termes du PV du 4 septembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Christian Chiari, demeurant, 6, Pughjale Supranu, Cardo Village, 20200 Bastia.

**CONSULTEZ L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE DES
LE JEUDI 15 HEURES : SUR NOTRE SITE INTERNET :**

www.corse-information.info

L'A.J.BIGUGLIA SURPREND LE F.C.BORGO

La finale du challenge Camille Pietri, organisée par les Bigugliais, s'est déroulée sur le superbe complexe Paul Tamburini le mardi 8 septembre en présence d'une belle chambrée de spectateurs.

On notait, pour la circonstance, la présence de la famille du regretté **Camille** qui a apprécié cette soirée et qui a remercié chaleureusement les dirigeants bigugliais, organisateurs de cette belle soirée.

Cette finale mettait en présence l'**AJ Biguglia** et le **FC Borgo**, grand favori, pour le titre de **champion de Corse 2009-2010**.

Une rencontre grandiose qui s'est déroulée dans un état d'esprit exemplaire et très équilibré.

Lors de la première période, les locaux tenaient tête aux **Borgais** beaucoup plus saignants et déjà en avance sur leur préparation.

Toutefois, les locaux allaient finalement surprendre leurs rivaux en ouvrant le score par **Bartoli** (40'), alors que la mi-temps était proche. Vexés, les **Borgais** se ruèrent alors à l'offensive et parvenaient, juste avant la pause, à égaliser grâce à **Dominici**. Un score néanmoins beaucoup plus équilibré.

La seconde mi-temps restait tout aussi passionnante malgré la canicule, toujours aussi suffocante. Et si les **Borgais** continuaient à dominer, à se créer de belles occasions, ils

butaient sur une défense très solide, solidaire, où brillait en maître le gardien **Grincourt**.

Toutefois, malgré cette pression des visiteurs, les locaux ne manquaient pas de placer des contres fulgurants.

On approchait du coup de sifflet final, lorsque les **Bigugliais** parvenaient à trouver la faille chez les **Borgais** suite à une reprise de la tête de **Franceschi** qui signait le but victorieux, surprenant l'excellent gardien **Ardile** (80'). On devait en rester là malgré la volonté des visiteurs qui ne pouvaient revenir au score.

Une très belle rencontre qui a mis en évidence la qualité de jeu des visiteurs, déjà très bien préparés, mais aussi des **Bigugliais**, très vigilants défensivement.

On signalera également le bon arbitrage de Monsieur **Luneteau**, assisté de Messieurs **Moretti** et **Massiani**.



Le trophée a été remis au capitaine bigugliais par la famille du regretté **Camille Pietri**, très émue, et qui a apprécié cette belle soirée.

Un apéritif a été servi à toutes les personnes présentes à cette finale d'un bon niveau et qui a surtout mis en valeur le fair-play des deux formations.



A.J. Biguglia : Grincourt – Micaléff – Rougier – Franceschi – L. Patacchini – Luciani – Ugolini – Bartoli – Sauli – Steinmetz - Finocchi – Panis – Tassy - Guende – Mattei.

Borgo, F.C : Ardile – Affekessi – Casimiri – Fayon – Lorenzi - Lucciani – Barseni – Micaléff – Dominici – Lolli – Oueslati – Mattei – Sambiasi – Desanti.

FÊTE DU SPORT

SUCCÈS POPULAIRE À BASTIA

Le soleil a présidé au déploiement sur la place Saint-Nicolas de Bastia, le 13 septembre, des différentes disciplines sportives présentes dans l'Agglomération de Bastia dont la Communauté, en la circonstance, a affiché une belle vitalité.



*Mourad Amdouni,
premier bain
de foule...*

Quelle meilleure vitrine pour une **Collectivité** que celle offerte par le dynamisme des associations sportives s'exprimant sur l'une des plus vastes places, ouverte sur le grand large, comme le signe concret de la volonté de rechercher de nouveaux horizons pour une jeunesse conquérante, à l'image de l'athlète de l'**A.J.Bastia**, **Mourad Amdouni** qui a pu goûter à la ferveur populaire.

Mourad Amdouni, modeste, face à l'engouement populaire...

Des plus jeunes aux plus anciens, des élus aux acteurs de la vie économique, culturelle, des touristes étrangers sur le départ aux Normands, en passant par les Allemands et les Italiens, près d'un millier de personnes ont tenu à demander à **Mourad** un autographe !

Mourad, avec beaucoup de modestie et simplicité, a accompli son devoir pour la satisfaction de tous.

L'occasion, s'il en était encore besoin, de vérifier la popularité de l'athlète bastiais, et, à travers lui, celle de l'**athlétisme en Corse**.

Même des footballeurs professionnels du **SCB** ont tenu à entourer **Mourad**.

La **Communauté d'Agglomération de Bastia** peut-être fière d'avoir su s'associer à l'avènement et à la progression d'un jeune champion, déjà leader de sa génération en **France** et en **Europe**.

Mourad Amdouni fut la vedette d'une journée consacrée par la **C.A.B.** au sport pour tous. Cette journée s'est avérée concluante tant pour les participants et le public que pour **Mourad** qui a trouvé une motivation plus forte pour réussir et «*aller au bout de ses rêves*», lesquels deviennent aussi ceux de beaucoup de jeunes et de la **Corse**, en général.



Les élus et les sportifs, heureux !

PAR J.P.

LE SPORT A FAIT LA FÊTE EN COSTA VERDE

Le sport en fête, son incontournable journée et ses fidèles rendez-vous. Moriani-Plage en fait partie. C'est l'occasion pour les visiteurs de prendre connaissance de la multitude des activités sportives proposées sur le territoire, de s'initier à leur pratique et bien souvent d'y adhérer. La commune de San Nicolao, organisatrice de l'événement initié par le Conseil Général de la Haute Corse, en connaît la portée. Cet événement sportif à la notoriété grandissante séduit un public de plus en plus nombreux, d'enfants, mais aussi d'adolescents et d'adultes. Les associations sportives quant à elles, essayent de ne pas manquer cet extraordinaire tremplin.

La journée dominicale dévolue à la fête du sport a rempli cette année encore son contrat, avec plus de 250 enfants dans le bain festif. Des enfants récompensés par un goûter offert par la **Communauté de Communes de la Costa Verde** et des cadeaux émanant du **Conseil Général** dans le cadre d'une tombola gratuite.

Les organisateurs remercient pour leur présence et leur engagement les associations familiales du **phare d'Alistru** et **I Zichini**, le **club d'échecs de la Casinca**, le **club de**

rugby de Lucciana, le **club de football de l'AS Costa Verde**, **l'Omnisports** et sa **section basket**, **l'association Sport Nature et Découverte**, **l'école d'arts martiaux Corsic'Alba, Isabelle** et le **double dush, Madame Spinosa** pour les démonstrations de salsa, sans oublier la dynamique **Natacha** qui a géré l'atelier de danse acrobatique, et **Bruno** qui a occupé les plus petits dans l'espace "**châteaux gonflables**". Une vraie fête en somme, riche de mouvements et d'éclats de rires. **Vive le sport !**



RENAULT ENTREPRISES



RENAULT TRAFIC L1H1 1 000 KG 2.0 dCi 90
13 790 €⁽¹⁾ - 1 000 €⁽²⁾
SOUS CONDITION DE REPRISE SI VOTRE VÉHICULE A PLUS DE 10 ANS

www.entreprises.renault.fr

RENAULT, N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES⁽³⁾.

(1) Renault Trafic Fourgon Générique L1H1 1000kg 2.0 dCi 90 au prix remis de 13790€ HT soit une remise de 4410€ HT et la prime à la casse Renault de 1000€ HT sous condition de la reprise d'un véhicule de 8 à 10 ans destiné à la casse, par rapport au tarif maximum conseillé n°2179 du 15/07/2009 de 19200€ HT. Offre non cumulable valable du 01/09/2009 au 30/11/2009, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole) dans le réseau Renault participant. Consommation mixte (l/100 km) : 8,2. Émissions CO₂ (g/km) : 215. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/2008, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Renault n°1 des ventes aux entreprises avec 27,5% de part de marché Flottes VP-VU en France à fin juin 2009 - Source AAA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00
Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

Pays de Balagne

Contrat Leader + 2007-2013

Ange Santini, Président du Conseil Exécutif de Corse, Jean-Jacques Lewis, président du Groupe d'Action Locale (GAL) de Balagne et Alex Vinciguerra, directeur de l'ODARC, ont signé, le 14 septembre dernier en mairie de Calvi, une convention tripartite pour la mise en œuvre du programme LEADER+ 2007-2013 du GAL Balagne.

Constitué d'acteurs locaux, de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, le Groupe d'Action Locale de Balagne représente 36 communes et 20 000 habitants. Le GAL de Balagne fait partie des 4 GAL insulaires labellisés par la Collectivité territoriale de Corse dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse (Feader) dont elle est autorité de gestion. « Cette signature est une étape importante de la vie de cette association qui a répondu pour la première fois à un appel à projet LEADER,

souligne Ange Santini. Dans le cadre du programme communautaire LEADER + 2000-2006 dédié à la promotion de formes originales de développement local basé sur la coopération et la responsabilité des acteurs locaux des zones rurales, le GAL Balagne avait choisi la thématique « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne » (restauration du patrimoine bâti, création d'un réseau de sentiers du patrimoine, aide à la création de demeures de charme et de caractère...). La signature de

cette convention intervient après que son projet a été retenu par le Comité Régional de Sélection constitué à cet effet. Le GAL de Balagne fait partie des 4 GAL insulaires labellisés par la Collectivité territoriale de Corse dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse (POE Feader) dont elle est autorité de gestion. » A noter : le coût total du programme est de 2,4 M€ dont 1M€ de Feader, 0,83 M€ de la CTC et 0,4 M€ d'autres financeurs publics et privés.



Transports publics à la fête en Corse

Pour la troisième année consécutive, la Collectivité Territoriale de Corse a participé à la « Journée Nationale du Transport Public » qui a eu lieu le mercredi 16 septembre. A cette occasion, des offres spéciales étaient proposées sur l'ensemble du réseau ferré insulaire : 1 euro la journée découverte de la desserte péri-urbaine entre Ajaccio et Mezzana ; 1 euro le trajet entre Bastia et Casamozza ; 30 % de réduction pour tout abonnement étudiant du mois d'octobre acheté ce jour. Les usagers ont pu également partager un petit-déjeuner dans les gares de Bastia et Corte, visiter le nouveau poste d'aiguillage des trains en gare de Bastia ou découvrir l'exposition « La modernisation du Chemin de Fer de la Corse » en gare d'Ajaccio. « L'objectif global était d'inciter les citoyens à se déplacer en toute liberté et à découvrir tous les avantages du réseau de transport ferroviaire insulaire », précisent les organisateurs. A noter : à partir de novembre 2009, une nouvelle desserte péri-urbaine entre Ajaccio et Mezzana proposera aux habitants du grand Ajaccio des services adaptés avec la mise en place de 9 allers-retours quotidiens.

LE WEB AU SERVICE DES LOISIRS

Le CRIJ de Corse vous invite à retrouver en ligne, depuis le 14 septembre, son guide des activités sportives et culturelles en Corse : <http://loisirs.crij-corse.eu>. Plus de 800 associations ou clubs y sont recensés à ce jour : au-delà de l'usage (la recherche Internet est devenue un réflexe sociétal), et au-delà des avantages pour le diffuseur (un guide web étant un support économique et plus facilement actualisable), cette production numérique s'inscrit dans la mouvance du développement durable. En quelques clics vous obtiendrez une information sur l'activité qui vous intéresse et les lieux où elle se pratique.



COOPÉRATION AU COEUR DE LA MÉDITERRANÉE APPEL À PROJETS

Dans le cadre du programme opérationnel de coopération territoriale européenne Italie-France Maritime (Corse-Sardaigne-Toscane-Ligurie), un appel de manifestation d'intérêt européen a été publié par la Région Toscane pour la présentation de candidatures de « Projets Stratégiques ». Le texte intégral de l'Avis et les documents de candidature sont téléchargeables sur le site internet du programme : <http://www.maritime-fr.net> (section Avis Public). Les précédents appels à projets sont en consultation sur le site de la Collectivité Territoriale de Corse, autorité nationale : www.corse.fr

Rénovation du tunnel de Batia

Les précisions de la CTC

Procédant actuellement à la rénovation du tunnel du vieux port à Bastia afin de le doter d'installations similaires à celles dont disposent les tunnels les plus récents, la Collectivité Territoriale de Corse fait savoir qu'à la date du 10 septembre dernier "et sans que l'utilisateur ait subi la moindre gêne", "un nouveau système de vidéo surveillance était d'ores et déjà installé, l'alimentation électrique principale ayant été doublée et les postes moyenne tension ayant été remplacés". Et la Direction de la communication de la Région d'ajouter : "Afin de perturber le moins possible la circulation, les travaux programmés de rénovation de cet ouvrage, qui occupe une place importante dans le plan de circulation de l'agglomération, seront effectués de nuit. La Collectivité Territoriale de Corse tient donc à démentir formellement les rumeurs de fermeture totale pendant plusieurs semaines de cet ouvrage."

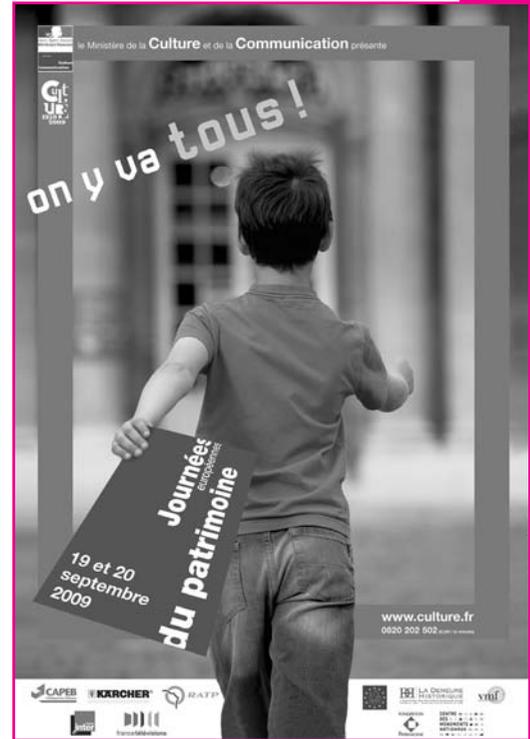
26^{ÈMES} JOURNÉES DU PATRIMOINE

Exposition autour du mobilier de Corse

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre 2009, la Collectivité Territoriale de Corse a réalisé, dans le hall de l'Hôtel de Région et dans la Salle des Fêtes de la Mairie de Calvi, une exposition sur le futur Centre de Conservation Préventive du Patrimoine Mobilier de Corse qui sera complétée par des conférences, démonstrations et animations autour de la conservation et de la restauration du patrimoine mobilier insulaire.

Rappelons que c'est pour répondre à la fragilisation et à la dégradation des conditions de conservation du patrimoine mobilier que la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de créer le Centre de Conservation Préventive du Patrimoine Mobilier de Corse. Implantée dans le cadre historique du Fort Charlet à Calvi, cette structure apportera un conseil et une aide aux communes pour la gestion, la préservation et la restauration des objets mobiliers.

Parallèlement à l'exposition, plusieurs animations seront également proposées sur les lieux appartenant à la CTC : à la Villa Ripert, des ateliers d'arts plastiques sur les processus de restauration du patrimoine ; au Musée de la Corse (Corte), des expositions temporaires et permanentes, conférences et animations ; sur les sites archéologiques d'Aleria et de Cauria, des ateliers pédagogiques sur l'archéologie préhistorique et antique de la Corse et sur le travail d'archéologie.



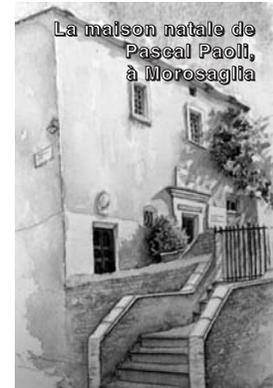
PORTES OUVERTES À LA PRÉFECTURE
Dans le cadre des Journées du Patrimoine, la Préfecture ouvrira ses portes aux visiteurs samedi 19 septembre 2009, de 10h à 12h et de 14h à 17h.



Le Fort Matra, à Aléria

L'Histoire en musique à Aleria et Morosaglia

Une nouvelle fois, le Département de Haute-Corse s'associe à l'événement culturel de la rentrée organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication et la Direction des Musées de France, avec pour objectif de garantir l'accès le plus large aux richesses et à la diversité du patrimoine historique insulaire. Durant le week-end des 19 et 20 septembre, il ouvre donc gratuitement les portes du Musée d'Archéologie d'Aléria (de 8h à 12h et de 14h à 19h) et du Musée Pascal Paoli de Morosaglia, y proposant visites guidées, documentation et animations. A Aléria, le Musée d'Archéologie accueille, samedi et dimanche, à partir de 14h, le groupe musical Etnomusic (musique ethnique, musique antique et renaissance de la Corse et de la Méditerranée) pour des interventions musicales (différentes d'un jour à l'autre) de quinze à trente minutes (renseignements au 04 95 57 00 92). Au



La maison natale de Pascal Paoli, à Morosaglia

Musée Pascal Paoli de Morosaglia (ouvert de 9h à 18h), c'est le groupe L et Cie qui animera les salles d'exposition dimanche 20 septembre tout au long de l'après-midi (à partir de 14h) en présentant, à la façon des saltimbanques et autres troubadours, et au travers des oeuvres du Musée, la vie de Paoli (renseignements au 04 95 61 04 97).

Visites gratuites à Casa di Lume

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, samedi 19 septembre, l'équipe de la Cinémathèque Régionale de Corse propose des visites guidées pour découvrir son patrimoine cinématographique : bobines de films, affiches, réparation des supports filmiques, différents appareils de projection, cabine, ouvrages sur le cinéma, centre de documentation, collections diverses... Ces visites gratuites débuteront respectivement à 10h00, 14h00 et 16h00. Une projection gratuite du film "Cinéma Paradiso", de Giuseppe Tornatore (1989), avec Philippe Noiret, est par ailleurs prévue à 18h00. Infos pratiques au 04.95.70.35.02 ou sur www.casadilume.com.



A NE PAS MANQUER

EXPOS À BASTIA

Egalement dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, et à l'initiative de la Ville de Bastia, une exposition intitulée "Etre ou paraître - 150 ans de mode vestimentaire - 1760-1910" s'est ouverte au Palais des Gouverneurs (salle des expositions temporaires). Parallèlement, depuis le 10 septembre et jusqu'au 16 octobre, la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale de la municipalité bastiaise et le Centre Méditerranéen de la Photographie proposent une exposition à la Maison des Quartiers Sud (rue Saint Exupéry). Il s'agit de "L'île fantastique" vue par le photographe Florent Mattei. A ne pas manquer se, au delà des 19 et 20 septembre.

PIEDIGRIGGIO : Gîtes de France

Le relais corse des **Gîtes de France** organise une réunion d'information, destinée à comprendre le processus de création d'une structure d'hébergement touristique, le jeudi 24 septembre de 14 heures à 15 heures 30 à la mairie de **Piedigriggio**. La réunion sera dirigée par **Dominique Gray**, président, **Nonce Tomasi**, administrateur et **Vanina Carli**, assistante technique. Les adhérents de l'association se réuniront au même endroit de 16 heures à 17 heures 30. Contact et inscription au 04 95 10 06 14.



CERVIONI : A Nuciola

L'assemblée générale de l'association a **Nuciola** s'est réunie le jeudi 17 septembre à 17 heures à la mairie de **Cervioni**. L'association a présenté le rapport moral 2008, le rapport financier, et renouvelé les membres du conseil d'administration et du bureau conformément aux statuts. Les producteurs de noisettes peuvent par ailleurs amener leur récolte au local de l'association situé dans l'ancienne caserne des pompiers de **Cervioni**. Le kilo de noisettes en vrac, sèches et propres, sera payé 1,65 euro TTC. La réception sera mise en place les lundi, mercredi et vendredi à partir de 15 heures 30. Renseignements complémentaires au 06 73 69 88 30.

BASTELICA : Journées de la pomme

L'automne arrive petit à petit sur nos tables avec ses saveurs particulières. Il est temps de se pencher sur les journées de la pomme qui, cette année, suivant le principe de l'alternance, se dérouleront à **Tolla** le samedi 31 octobre et le dimanche 1^{er} novembre. Réunie en assemblée générale le 12 septembre à 17 heures, l'association «**A nostra Mela**» a préparé les journées. La réservation des stands peut, dès à présent, s'effectuer auprès du président au 06 77 09 99 65 ou auprès du secrétaire au 06 08 37 80 82. Un bulletin d'inscription transmis et pré-rempli permettra l'inscription définitive.



SOTTA : Pèlerinages

L'amitié de la paroisse de **Porto Vecchio** organise pour la commune et les villages environnants (grand sud) un pèlerinage des familles à **Notre Dame de Lavasina** le samedi 26 septembre. Un pèlerinage à **Lourdes** est également organisé du 5 au 10 octobre. Contact et inscription par téléphone au 04 95 70 14 44.

ZILIA : Reprise au dojo di u Monte Grossu

Les cours de judo ont repris au **dojo di u Monte Grossu** depuis le 15 septembre. Ils se dérouleront les mardis et les jeudis : à 18 heures pour les enfants du CP au CM2, à 19 heures pour les collégiens et à 20 heures pour les adultes. Les inscriptions se prennent sur place dans la salle des fêtes de la mairie de **Zilia**. Tarif : 100 euros par personne, tarif dégressif pour les familles. Ce tarif inclut la licence fédérale soit 32 euros pour la saison. Renseignements au 06 15 69 35 58 ou 06 15 54 78 40.



SANTA MARIA-POGGIO : Objets encombrants

La municipalité vous rappelle que, sur la commune de **Santa Maria-Poggio**, les objets encombrants seront collectés chaque dernier vendredi du mois. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service sont priées de contacter le secrétariat de la mairie au 04 95 38 50 44. Les «**monstres ménagers**» ne doivent jamais être déposés près des conteneurs d'ordures du village.

VALLE-DI-CAMPOLORO : Horaires de la mairie

Depuis le lundi 14 septembre, la mairie de **Valle-du-Campoloro** est ouverte au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures. Ainsi que les mercredis de 8 heures à 12 heures. Plus de renseignements au 04 95 38 11 40.



VALINCO : Cours de judo, jujitsu et taïso

Concernant toute la micro-région, des cours de judo, jujitsu et taïso sont dispensés à partir du mardi 8 septembre au parc des sports. Les renseignements et inscriptions se prennent sur place tous les lundis, mardis, et jeudis de 17 heures à 19 heures ou en téléphonant au 06 07 44 18 19 (**Yves Camuzet**, professeur de judo) ou 06 23 80 04 15 (**Thomas Bartoli**, professeur de jujitsu).



SOLENZARA :

Eglise Saint-Paul

Le comité de l'église de **Saint Paul** vous informe qu'une souscription est ouverte pour permettre l'embellissement de l'église. Les dons des souscripteurs devront être libellés à l'ordre du Comité Eglise Saint Paul CCP 946-49 S à Ajaccio et sont à adresser à **Claude Murraccioli** 20 145 Solenzara. D'avance, merci.



PRUNELLI DI FIUM'ORBU :

Catéchisme

La rentrée du catéchisme s'est déroulée pour les enfants du CE2 au CM2 ainsi que pour les jeunes de sixième à l'ancien collège de **Morta**. Les horaires et les jours de catéchisme seront établis en concertation avec tous les acteurs. Renseignements, paroisse de **Prunelli di Fium'Orbu** : 04 95 56 17 70.



LECCI : Poste de Saint-Cyprien

La municipalité de **Lecci** vous informe des nouveaux horaires de l'agence postale, mis en place depuis le 16 septembre. L'ouverture au public s'effectuera du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.



OCCHIATANA : Catéchisme

Les parents des enfants vivant dans les paroisses de **Costa, Occhiatana, Ville di Paraso, Feliceto, Nessa, Speloncato** et **Muro**, désireux d'inscrire leurs enfants au catéchisme, sont invités à contacter **Mme Petit** au 06 16 37 38 94 avant le 20 septembre.



U MELE IN FESTA

Les 26 et 27 septembre à Murzo

Organisée par l'association Saint Laurent en collaboration avec la mairie de Murzo, le Conseil général de Corse du Sud, le CREPAC, le syndicat AOC Mele di Corsica, la FFRAAC, et le Parc Naturel Régional de Corse, la 13^{ème} édition de la fête du Miel se tiendra les 26 et 27 septembre prochains à Murzo. Deux journées respectivement consacrées à des rencontres professionnelles et à des échanges festifs avec le public. 70 exposants dont 25 apiculteurs devraient y accueillir quelque 5000 visiteurs par jour.



Comment est né il y a 13 ans «**le miel en fête**» à Murzo, sur le canton des «**dui Sorru**» ? «L'idée première, explique Josée Cipriani da Cunha, présidente de l'association Saint Laurent, était la revitalisation du territoire et du village de Murzo qui compte une centaine d'habitants.» Treize ans après, la pérennisation de cette foire dans le rural, aujourd'hui connue dans toute la Corse et qui fait la fierté de la population de Murzo, témoigne d'un réel succès. «C'est l'occasion pour les apiculteurs et leur syndicat régional d'organiser leur journée technique et professionnelle, souligne encore Josée Cipriani da Cunha, et pour le grand public de découvrir, au détour des stands, toute la diversité des miels et des produits à



base de miel, ainsi que les vertus de «l'or jaune». Le public peut ainsi participer aux dégustations des 6 variétés de miel corse sous Appellation d'Origine Contrôlée (miel de printemps, maquis de printemps, miellats du maquis, maquis d'été, maquis de châtaignier et maquis d'automne), goûter

ainsi aux miels de toutes les saisons et de tous les territoires de l'île, savourer le menu «tout miel» préparé par les bénévoles de la foire, découvrir les savoir-faire des artisans d'art...». Rappelons que grâce au travail laborieux du syndicat régional des apiculteurs, le Miel corse est en AOC depuis 1998 et que la «Maison du Miel», dont le dossier est conduit par le Parc Naturel Régional de la Corse, est en cours de création à Murzo. 200 à 250 tonnes de miel

AOC sont produites par an en Corse. Sur l'ensemble du territoire insulaire, on compte pas moins de 81 apiculteurs A.O.C. et 300 à 350 autres producteurs apicoles.

AU PROGRAMME

«U Mele in Festa» débutera le samedi avec un programme élaboré par le Syndicat AOC Mele di Corsica à destination des professionnels et qui, à travers présentations et débats, concernera trois principaux thèmes : le «plan de contrôle de l'AOC Miel de Corse- mele di Corsica», «l'étiquetage et l'AOP», «la mise en place d'une structure de commercialisation collective». Le lendemain, c'est à partir de 10h30 que débiteront les animations grand public : exposition-vente, animation culinaire avec Cucina Corsa, promenades à dos d'âne et jeux gonflables gratuits pour les plus petits... A 11h, la messe sera chantée par le groupe I Muurini. A 12h30 est prévu un déjeuner au miel préparé par les membres de l'association Saint Laurent pour la modique somme de 20€. Au menu : farandole de terrines, sauté de veau au miel avec pâtes, tome de brebis et confiture de figues, nougat glacé au miel. A 15h, rendez-vous avec Petru Santu Guelfucci. L'artiste, et apiculteur, donnera un concert en deux parties avec, en guise d'entracte, le tirage au sort de la tombola organisée à l'occasion de cette 13^{ème} édition d'U Mele in festa. Pour tout renseignement, contacter le 06 75 06 83 32 ou umeleinfesta@orange.fr

SYND/CAP
IMMOBILIER

Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08



A Settimana

39^{ème} semaine de l'année

du 18 au 24 septembre 2009

Les fêtes : le 18, Nadege - le 19, Emilie -
le 20, Davy - le 21, Matthieu - le 22, Maurice -
le 23, Constant - le 24, Thècle.

39^{esima} settimana di l'annu

da u 18 a u 24 settembre

E feste : u 18, Ariana - u 19, Amelia. Gennaru -
u 20, Stacchiu - u 21, Matteu -
u 22, Mauriziu - u 23, Tecula -
u 24, A Madonna di a Mercè.

L'info insolite

Trafic d'êtres humains

Des organisations non gouvernementales internationales viennent de lancer une nouvelle campagne d'informations sur ce crime que représente le trafic d'êtres humains. Une victime de ce trafic sur cinq est âgée de moins de 18 ans. «Plus de 1,2 million de mineurs sont toujours exploités sexuellement chaque année dans le monde et entre 2003 et 2007, la part des mineurs parmi les cas identifiés de commerce humain est même passée de 15 à 22%», indique aussi l'ECPAT, le réseau international d'organisation pour l'éradication de la prostitution enfantine. Ce trafic criminel est le plus rentable après le trafic d'armes et celui de la drogue.

Population

Si la population mondiale franchissait le cap des 5 milliards d'individus en décembre 1987, celui des 6 milliards date de l'an 2000. A en croire des spécialistes attentifs à cette progression inattendue et, selon eux, à un certain point de vue inquiétante, le cap des 7 milliards de personnes serait atteint en 2015. Il y a 100.000 ans, la Terre abritait... 500.000 humains !

La prison

Le nombre de suicides en prison augmente d'année en année. Leur nombre a crû de 20% en 2008 et pourrait atteindre 30% en 2009, avec un détenu qui se suicide en moyenne tous les trois jours. A noter que 60% des détenus qui se suicident sont en détention provisoire et dès lors présumés innocents. Les conditions de détention seraient un des princi-

paux facteurs de cette situation. On compte actuellement 63.000 détenus pour 51.000 places. Ce fait empêche un réel suivi des détenus à risque. 70% des morts avaient préalablement été repérés comme suicidaires par un personnel médical ou social, qui a néanmoins été incapable d'éviter ces passages à l'acte.

Un mois meurtrier

Alors que le programme de retrait des forces américaines est en marche, le mois d'août a été le plus sanglant en Irak depuis plus d'un an, avec 456 morts. Selon les chiffres des ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Santé, 393 civils, 48 policiers et 15 soldats ont été tués durant ce mois.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 19 septembre 1957**, un chasseur à réaction des usines Dassault, le **Mirage III**, dépassait la vitesse de 2.000 km/h.

- **Le 20 septembre 2002**, à Paris, le parquet général de la **Cour d'appel** se pourvoyait en cassation contre la libération de **Maurice Papon**.

- **Le 21 septembre 2003**, un hebdomadaire britannique affirmait que **Saddam Hussein** était en pourparlers secrets avec les **Américains** pour obtenir un exil sous haute surveillance contre la reddition simple et totale.

- **Le 22 septembre 1980**, en Pologne, le syndicat libre **Solidarnosc** était créé.

- **Le 23 septembre 2002**, à Londres, 300.000 personnes manifestaient pour défendre la chasse à courre et le monde rural. Depuis deux siècles, c'était la plus grande manifestation organisée dans la capitale.

VAGABONDAGE

La foi... a fede... **Paul Claudel** dit « *que ce n'est pas le cierge qui fait la flamme, c'est la flamme qui fait le cierge* ».

Combien de pèlerins qui sont allés à «**A Santa**» ou à «**Lavasi-na**» ont-ils en mémoire cette réflexion de l'écrivain ?

Enfant, avec nos parents, nous franchissions les 7 kilomètres qui, de **Bastia** menant au célèbre sanctuaire... nous ne voulions, pour rien au monde, manquer ce rendez-vous... avions-nous la foi ? qu'allez-vous dire ? Mais ce que nous savions c'est que c'était notre culture, qu'elle venait de loin et, qu'enfants, nous la recevions de nos parents et que pour nous c'était de l'évangile...

Les adolescents d'aujourd'hui sont-ils dans les mêmes dispositions ? Je ne sais même si je veux l'espérer... «*La foi a ceci de particulier que, disparue, elle agit encore*» dit **Ernest Renan** et le philosophe **Alain** affirme «*tout homme pensant s'appuie sur une foi invincible, c'est son réduit et son donjon*».

Savez-vous que, lors de la dernière guerre, une bombe est tombée sur l'église **Notre Dame de Lourdes** à **Bastia** et que miraculeusement la statue de la vierge, dans la grotte, a été épargnée... Pensez ce que vous voulez mais les faits sont là !

Savez-vous que le fameux monteur qui, toute sa vie, a pourfendu dieu et l'église a, à son dernier soupir, dit son mea culpa. Comme dirait l'autre «*un'si mai !*»

Et pour terminer la fameuse citation d'un certain **Voltaire** : «*Plus je m'interroge et moins je peux penser qu'existe cette horloge et n'a point d'horloge* »

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Divuzione per a Santa in Alisgiani è in Niolu

Le 8 septembre, jour de la nativité de la Madone, est un jour de fête particulièrement respecté en Corse comme en témoigne la foule de fidèles présente aux différentes célébrations religieuses. Venus de toute la Corse, les fidèles suivent avec ferveur les différentes célébrations religieuses dont les principales sont la santa du Niolu, Lavasina, Pancheraccia, Loretu di Casinca, Santa Lucia di Moriani et Alesani.

Au couvent d'Alesani, existe une peinture sur bois qui représente la Madone tenant un bambin dans ses bras auquel elle donne deux cerises. Ce tableau est attribué à un peintre de Sienne, Sano di Pietro, né en 1406. Le plus grand mystère réside dans les circonstances de l'arrivée de cette oeuvre au couvent de l'Alesani. Ce tableau, exposé au musée d'Aleria, est rendu à l'alisgianinchi le temps des prières du 8 septembre. Son transfert se fait sous bonne escorte.



A Casamacciuli dans le Niolu, il y a une statue de la Madone que l'on nomme tout simplement "A santa". Une légende conte que cette statue provient du couvent de la Selva, dans la forêt du Falasorma. Elle avait été offerte par un commandant de bateau après une tempête. Le bateau se trouvait devant Galeria et la mer était démontée. Le commandant se mit à prier la Vierge Marie et c'est alors que dans le ciel apparut une étoile étincelante en même temps que la mer se calmait. Le couvent de la Selva a reçu la statue en cadeau et pris le nom de "Santa Maria di a stella". Vers l'an 1450, quand le couvent fut détruit par les Turcs, ils mirent la statue sur une mule et s'acheminèrent vers la montagne. La mule s'arrêta à l'endroit même où est érigée l'église de Casamacciuli.

C'est avec dévotion que des centaines de fidèles viennent chaque année vénérer la Vierge Marie, reine de la Corse. En Alesani, comme dans le Niolu, où Monseigneur Jean-Luc Brunin était présent, c'est le même recueillement et la prière universelle à la mère de Dieu. Dans le même temps, la foire qui va de paire avec la célébration de la Madone - foire qui est l'autre virine du 8 septembre en Corse - bat son plein.

journées du patrimoine 19 et 20 septembre 2009



LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

VOUS INVITE A DECOUVRIR SON EXPOSITION

LE FUTUR CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE DU PATRIMOINE MOBILIER DE CORSE

SES CONFERENCES, CONCERTS ET ANIMATIONS *entrée libre*

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse - 22 cours Grandval - Ajaccio - 04 95 10 98 02/19 - www.corse.fr

■ 19 / 20 sept. 10 h-18 h : exposition "LE FUTUR CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE DU PATRIMOINE MOBILIER DE CORSE"

■ 19 sept. 16 h : conférence "Le projet du Centre de Conservation Préventive du Patrimoine Mobilier"

■ 20 sept. 15 h : conférence "Le projet architectural du Centre"

■ 19 / 20 sept. 10 h-12 h : diffusion de courts-métrages sur les processus de restauration d'objets mobiliers

■ 19 / 20 sept. 10 h-12 h / 14 h-18 h : interventions sur deux œuvres du patrimoine corse par un conservateur-restauteur

■ 20 sept. 17 h : découverte d'un répertoire musical napoléonien inédit des XIX^e et XX^e siècles, écrit et composé par des corses

Musée de la Corse - La citadelle - Corte - 04 95 45 25 45

■ 19 / 20 sept. 10 h-20 h : exposition "NAPOLEON ET LA CORSE"

Direction du Patrimoine de la CTC - Villa Ripert - 1 cours général Leclerc - Ajaccio - 04 95 10 98 02/19

■ 19 / 20 sept. 10 h-12 h / 15 h-18 h : ateliers d'arts plastiques sur la restauration pour tout public

Mairie de Calvi - Salle des fêtes - rue Albert 1^{er} - 04 95 65 16 67

■ 19 / 20 sept. 10 h-12 h / 14 h-18 h : exposition "LE FUTUR CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE DU PATRIMOINE MOBILIER DE CORSE"

Sites archéologiques d'Aleria et de Cauria - 06 29 57 09 52 *réservation conseillée*

■ 19 / 20 sept. 9 h 30-10 h 45 / 11 h 15-12 h 30 / 14 h-15 h 15 / 15 h 45-17 h :

ateliers pédagogiques : l'archéologie préhistorique et antique de la Corse et le travail de l'archéologue sur le terrain avec fouilles factices

préservons notre patrimoine mobilier
tenimu à contu u nostru patrimoniu mubigliariu

